



Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

**PROGRAMME STATISTIQUE MINIMUM COMMUN
(PROSMIC)**

**Cadre de référence pour le développement à moyen terme de
la statistique dans les États membres d'AFRISTAT : 2001-2005**

Adopté par le conseil des Ministres d'AFRISTAT le 19 septembre 2000

Mars 2002

(version originale en français)

La République de Guinée est devenue État membre d'AFRISTAT (17^{ème} État) en septembre 2000, soit après l'élaboration du Programme statistique minimum commun (PROSMIC) qui a été adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT en septembre 2000.

Par conséquent ce document se réfère à 16 États membres d'AFRISTAT. Le lecteur devra donc rajouter la Guinée dans toutes les références aux États membres de l'Organisation.

SOMMAIRE

	Pages
Liste des principaux sigles	7
Note de présentation.....	9
Décision N° 001/CM/2000	11
Recommandation du Conseil des Ministres d'AFRISTAT.....	12
I. Contexte et justification	13
1.1. Politique économique et intégration régionale	13
1.2. Genèse du Programme statistique minimum commun	14
1.3. Nature du Programme statistique minimum commun	15
1.4. Principes directeurs.....	16
1.5. Domaines couverts par le PROSMIC.....	17
1.6. Relations entre le PROSMIC et les autres programmes statistiques	18
1.7. Contenu et portée du PROSMIC	19
1.8. Le PROSMIC et le Système général de diffusion des données	21
1.9. Le PROSMIC et l'initiative PARIS 21.....	22
II. Situation actuelle	23
2.1. Coordination statistique	23
2.2. Comptabilité nationale.....	23
2.3. Conjoncture économique et sociale	24
2.4. Diffusion de l'information statistique	25
2.5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	25
2.6. Statistiques agricoles	27
III. L'Intervention	29
3.1. Objectif global.....	29
3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus	29
3.2.1. Coordination statistique	29
3.2.2. Comptabilité nationale.....	31
3.2.3. Conjoncture économique et sociale.....	32
3.2.4. Diffusion de l'information statistique	33
3.2.5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	34
3.2.6. Statistiques agricoles	36
IV. Hypothèses, risques et flexibilité	38
V. Mise en œuvre du programme	39
5.1. Moyens physiques et non physiques	39
5.2. Modalités d'exécution	39
5.3. Calendrier d'exécution.....	39
5.4. Coûts	40

VI.	Facteurs assurant la viabilité.....	40
VII.	Suivi et évaluation	41
7.1.	Indicateurs de suivi	41
	7.1.1. Au niveau de l'objectif global.....	41
	7.1.2. Au niveau des objectifs spécifiques	41
7.2.	Coordination, suivi et évaluation externe.....	41

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe 1</u>	Situation de l'information statistique dans les domaines prioritaires du PROSMIC (tableaux 1 à 6).....	43
<u>Annexe 2</u>	Tableau synoptique d'ensemble.....	57
<u>Annexe 3</u>	Liste indicative des activités	60
<u>Annexe 4</u>	Liste récapitulative des activités régionales	70
<u>Annexe 5</u>	Liste indicative des indicateurs de suivi	75
<u>Annexe 6</u>	Proposition de contenu des annuaires	79
<u>Annexe 7</u>	Proposition de plan d'une note trimestrielle de conjoncture	84
<u>Annexe 8</u>	Budget d'ensemble	85
<u>Annexe 9</u>	Coûts des activités régionales	86
<u>Annexe 10</u>	Coûts des appuis additionnels par pays selon les domaines	87
<u>Annexe 11</u>	Coûts des appuis additionnels par pays selon le type de dépenses	88

LISTE DES TABLEAUX DE L'ANNEXE 1

<u>Tableau n°1</u>	Cadre légal et coordination des systèmes statistiques nationaux	44
<u>Tableau n°2</u>	Situation des comptes nationaux	45
<u>Tableau n°3</u>	Situation dans le domaine de la conjoncture économique et sociale	46
<u>Tableau n°4</u>	Situation dans le domaine de la diffusion de l'information	49
<u>Tableau n°5</u>	Situation dans le domaine des statistiques de l'éducation	53
<u>Tableau n°6</u>	Situation dans le domaine des statistiques de la santé	55

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
COMSTAT	Programme d'appui communautaire à la formation statistique (Union Européenne)
DIAPER	Projet régional d'amélioration des instruments de diagnostic permanent pour la sécurité alimentaire
DSA	Dimensions sociales de l'ajustement
ERETES	Équilibres Ressources-Emplois, Tableaux Entrées-Sorties
Franc CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (1 euro = 655,957 Fcfa, parité fixe)
FMI	Fonds monétaire international
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INS	Institut national de statistique
IPC	Indice des prix à la consommation
IPI	Indice de la production industrielle
ONU	Organisation des Nations unies
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^{ème} siècle
PARSTAT	Programme d'appui statistique régional de la Commission de l'UEMOA
PIB	Produit intérieur brut
PROSMIC	Programme statistique minimum commun des États membres d'AFRISTAT
SCN	Système de comptabilité nationale
SGDD	Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international
SSN	Système statistique national
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine.

NOTE DE PRESENTATION

1. INTRODUCTION

Le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) qui fait l'objet de la présente publication a été adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa huitième session qui s'est tenue à Paris le 19 septembre 2000 (voir la décision No. 001/CM/2000 et la recommandation du Conseil des Ministres ci-jointes).

L'adoption du PROSMIC traduit la volonté des États membres d'AFRISTAT d'améliorer et d'harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration régionale. Le PROSMIC est le cadre de référence pour le développement à moyen terme des systèmes statistiques nationaux des États membres. Élaboré dans le cadre d'un programme d'appui à AFRISTAT financé par la Commission européenne, ce programme est le fruit des efforts conjugués d'experts nationaux et internationaux et de la Direction générale d'AFRISTAT.

2. OBJECTIFS ET CONTENU DU PROSMIC

L'objectif global du Programme statistique minimum commun est de disposer, à moyen terme, pour l'ensemble des États membres, d'une information statistique minimum, fiable, à jour, durable, et permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux. Cette information statistique permettra également de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En particulier, les dispositifs de surveillance multilatérale y trouveront une base quantitative plus solide.

Le Programme statistique minimum commun repose sur six domaines prioritaires : la coordination statistique ; la comptabilité nationale ; la conjoncture économique et sociale ; la diffusion de l'information statistique ; les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles.

Pour chacun des six domaines prioritaires retenus, il a été proposé des **objectifs spécifiques** communs réalisables à l'horizon 2005 par tous les États membres. Puis, pour chaque objectif spécifique, on a procédé à l'identification **des résultats attendus** (permettant d'atteindre les objectifs) et des **activités** à mener (pour obtenir les résultats attendus).

A un résultat attendu, correspondent en général plusieurs activités. Enfin, les activités communes identifiées ont été subdivisées en activités plus détaillées afin de chiffrer leurs coûts.

On trouvera en annexe à ce document d'une part, un tableau synoptique d'ensemble reprenant pour chaque domaine les objectifs, les résultats attendus et les activités et d'autre part, le tableau des activités détaillées.

Dans un deuxième temps, à partir de la situation existante et de la configuration souhaitée pour mener à bien les activités, on a procédé à l'identification des appuis additionnels nécessaires à chaque pays pour réaliser le programme : personnel, équipement, fonctionnement, crédits d'appui.

Dans cette démarche, on a veillé à proposer des appuis transversaux à chaque système statistique national en vue de permettre un développement harmonieux de la production statistique.

Le PROSMIC tient compte des synergies possibles avec d'autres programmes ou projets statistiques en voie d'achèvement, en cours ou devant démarrer prochainement (Projet Prix UEMOA, Programme d'appui statistique régional de la Commission de l'UEMOA, Projet Prix CEMAC notamment).

Enfin, d'autres initiatives plus récentes telles que le Partenariat statistique au service du développement au XXI^{ème} siècle (PARIS 21) pourront utilement s'appuyer sur le PROSMIC.

3. COÛTS

Le budget global du Programme qui couvre une période de 5 ans commençant le 1^{er} janvier 2001, s'élève à 14 248 millions de FCFA, soit 21,7 millions d'Euros, y compris l'expertise d'AFRISTAT évaluée à 1 604 millions de FCFA soit 2,4 millions d'Euros.

Les États bénéficiaires continueront, pendant la durée du PROSMIC, de supporter les activités statistiques, y compris celles du PROSMIC, à hauteur de plus de 4 milliards de francs CFA par an, montant annuel actuel des budgets courants des INS des seize États membres.

Des tableaux par domaine, pays et type de dépenses figurent en annexe à ce document.

4. CONCLUSION

En adoptant le programme statistique minimum commun en même temps que les premières nomenclatures statistiques communes (activités et produits) et après la mise en place d'un cadre conceptuel et méthodologique commun pour la modernisation des comptes nationaux, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT vient de jeter les bases d'un développement harmonieux, coordonné et durable de la statistique dans les États membres.

Le Conseil des Ministres exprime sa profonde gratitude à l'Union européenne qui a financé l'élaboration de ce programme.

Il tient à remercier chaleureusement Monsieur Alain AZOUVI, consultant international, qui a préparé la première esquisse du programme, les Directeurs des INS, les consultants nationaux, la Direction générale d'AFRISTAT et toutes les autres personnes qui ont apporté leur contribution active à l'élaboration du PROSMIC.

Le Président du Conseil des Ministres

Tertius ZONGO

DECISION N° 001/CM/2000
Portant adoption d'un Programme Statistique Minimum Commun
pour les États membres
de l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

- Vu le Traité portant création d'un Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en son titre I ;
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, notamment en son article 7, alinéas a et h ;
- Considérant la nécessité de mettre en place des systèmes d'information performants pour appuyer les initiatives des États membres et de la communauté internationale pour promouvoir la croissance, le développement durable et la réduction de la pauvreté ;
- Après avis du Conseil scientifique et sur proposition du Comité de direction ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Un programme de développement de la statistique à moyen terme, dénommé Programme Statistique Minimum Commun, en abrégé PROSMIC, annexé à la présente décision, est adopté pour les États membres d'AFRISTAT.

Article 2: Le PROSMIC constitue le cadre de référence pour le développement de la statistique dans les États membres d'AFRISTAT pour la période qui va du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005.

Article 3: Les États membres veilleront à la mise en œuvre de ce programme. A cet effet, ils intégreront les activités du PROSMIC dans leurs programmes statistiques nationaux et mettront en place les ressources nécessaires à leur réalisation.

Article 4: Le Comité de direction informera annuellement le Conseil des Ministres de l'état d'exécution du PROSMIC.

Article 5: La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel d'AFRISTAT et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Paris, le 19 septembre 2000

Le Président du Conseil des Ministres

Tertius ZONGO

RECOMMANDATION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT, réuni le 19 septembre 2000 à Paris, a examiné et adopté un programme de développement de la statistique pour les États membres.

Ce programme, dénommé Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC), traduit l'expression de la volonté des États membres de mettre en place des systèmes d'information statistique performants pour accompagner la mise en œuvre des initiatives de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Considérant l'impact attendu de la mise en œuvre de ce programme pour l'amélioration de l'information statistique et l'engagement exprimé dans ce domaine par les États en créant AFRISTAT ;

Considérant les efforts déjà engagés pour renforcer les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques dans les États concernés ;

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT :

Recommande aux unions économiques et monétaires de la région couverte par AFRISTAT et aux bailleurs de fonds de tenir compte des objectifs et résultats attendus du PROSMIC dans les programmes et projets statistiques qui seront mis en œuvre dans les États concernés ;

Et invite ces unions, les bailleurs de fonds et tous les partenaires au développement à encourager les États membres d'AFRISTAT à appliquer le cadre proposé et à leur apporter l'assistance nécessaire à l'exécution de ce programme.

Fait à Paris, le 19 septembre 2000

Le Président du Conseil des Ministres

Tertius ZONGO

PROGRAMME STATISTIQUE MINIMUM COMMUN (PROSMIC)

Lors de sa huitième session qui s'est tenue à Paris le 19 septembre 2000, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté un programme statistique minimum commun dénommé PROSMIC qui fait l'objet du présent document.

Après avoir décrit le contexte et la justification du programme (partie I), le document fait le point de la situation actuelle de l'information statistique dans les États membres d'AFRISTAT (partie II).

La partie III est consacrée à la description détaillée du contenu du programme (objectif global, objectifs spécifiques et résultats attendus).

Les parties suivantes traitent respectivement des hypothèses, risques et flexibilités (partie IV), des moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme (partie V), des facteurs assurant sa viabilité (partie VI), du suivi et de l'évaluation du programme (partie VII). Enfin, des annexes complètent le document.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Politique économique et intégration régionale

L'élaboration du Programme statistique minimum commun des États membres d'AFRISTAT¹ (PROSMIC) est une étape d'un long processus de réflexions, d'analyses et de décisions collectives pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques économiques et pour appuyer les efforts d'intégration régionale dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Au cours des deux dernières décennies, les États membres d'AFRISTAT, comme d'autres pays en voie de développement, ont dû faire face aux effets d'une crise économique et financière sévère dans un monde en mutation. Cette crise génère, par le biais des programmes d'ajustement structurel appuyés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, une nouvelle demande d'information à laquelle les États ont du mal à répondre.

En outre, le début de la décennie 1990 a vu la naissance d'un processus de démocratisation qui, à terme, devrait faire prendre conscience de la nécessité pour tous les acteurs de la vie économique et sociale de disposer d'une large et bonne information.

Enfin, le nouveau contexte de libéralisation des marchés et de mondialisation des économies a mis en lumière la nécessité d'une intégration économique plus poussée des pays concernés. C'est dans ce but qu'ont été créées en 1994 l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui regroupent quatorze des seize États membres d'AFRISTAT. Ces efforts d'intégration ont eux aussi de fortes exigences en matière d'information.

Or, on a observé au cours des années 1980 une détérioration continue des statistiques dans la plupart de ces pays, ce qui a été un sujet de préoccupation pour les autorités nationales, les organisations régionales et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

La création en 1993 de l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) par les États membres de la zone Franc fait partie des initiatives qui ont vu le

¹ A la date de finalisation du PROSMIC, AFRISTAT compte seize États membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

jour au cours de la décennie 1990 pour enrayer le déclin des statistiques africaines. Elle résulte d'un triple constat, d'un nouveau contexte politique et économique et d'une volonté affirmée d'intégration régionale.

Le constat peut être résumé comme suit :

- l'absence d'un véritable décollage des services nationaux de statistique ;
- l'inadaptation des politiques classiques de coopération statistique qui ont longtemps privilégié la mise à disposition d'assistants techniques permanents ;
- la petite taille de nombreux pays de la région qui ne leur permet pas de mettre en place, avant de très nombreuses années et avec leurs seules ressources nationales, des appareils statistiques complets et opérationnels.

La France et l'Union européenne ont apporté une importante assistance technique et financière au démarrage des activités et à la mise en place d'AFRISTAT. Outre la mise à disposition de six experts (soit la moitié des postes d'experts prévus) et le financement des deux premières années de fonctionnement, la France contribue à hauteur de 45% au capital du Fonds AFRISTAT dont l'objectif est d'assurer le financement du budget de fonctionnement de l'Observatoire pendant huit ans à compter du 1^{er} janvier 1998, les États membres prenant en charge 55% du capital.

Quant à l'Union européenne, elle a financé de 1997 à 1999 un programme d'appui à AFRISTAT qui comprenait trois volets portant sur le renforcement des capacités d'organisation, de gestion et de programmation des systèmes statistiques nationaux (SSN), l'harmonisation des nomenclatures statistiques (activités et produits) et celle des méthodes d'élaboration des comptes nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993).

1.2. Genèse du Programme statistique minimum commun

Dès son installation à son siège à Bamako en janvier 1996, la Direction générale d'AFRISTAT a entrepris l'exécution, à la demande des États membres, d'une enquête sur l'état des systèmes statistiques nationaux² (SSN) des États membres en vue de formuler ultérieurement des propositions pour un développement durable de la statistique dans ces États.

Cette enquête dont les résultats ont été publiés en juillet 1998 sous le titre : "État du système statistique dans les États membres d'AFRISTAT - Rapport de synthèse de l'enquête réalisée

² Le système statistique national d'un pays (SSN) rassemble dans son acception la plus large : l'Institut national de statistique, les services statistiques des ministères techniques et de la Banque centrale ainsi que les autres structures qui concourent à la production de statistiques d'intérêt public.

en 1996" a permis de noter que les systèmes statistiques nationaux des États membres sont généralement caractérisés par :

- l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ;
- l'inexistence de priorités clairement définies et l'absence de programmes de travail tant au niveau des INS qu'à celui des autres institutions chargées de collecter des statistiques ;
- l'absence ou le non-fonctionnement de mécanismes de coordination des travaux au niveau national ;
- une forte rotation du personnel d'encadrement dont les compétences sont insuffisamment valorisées au sein des INS ;
- un relatif cloisonnement des services statistiques qui entretiennent peu de rapports entre eux, ce qui explique, dans une grande mesure, l'absence de comparabilité des statistiques produites ;
- une production statistique inadaptée aux besoins des utilisateurs, notamment des décideurs nationaux en raison de son manque de fiabilité et des retards importants dans les publications.

Or, la crise économique a mis en lumière la nécessité de disposer de statistiques fiables et à jour pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques de réforme économique et pour mesurer leurs impacts sur le plan social. Par ailleurs, la rénovation et le renforcement du processus d'intégration régionale requièrent des statistiques comparables et harmonisées dans le cadre des politiques de surveillance macro-économique et des politiques sectorielles.

Malheureusement, force est de constater que les systèmes statistiques nationaux ont beaucoup de difficultés à répondre aux demandes d'information économique et sociale. En effet, leurs conditions de fonctionnement se sont sensiblement détériorées sous l'effet de la crise économique alors que dans le même temps, on note leur incapacité à définir un programme statistique minimum et suffisamment coordonné au niveau national. Enfin, l'isolement relatif des statisticiens par rapport à leurs collègues des autres États ainsi que la faiblesse de leur dialogue avec les utilisateurs les conduisent souvent à ignorer les besoins de comparabilité régionale et internationale.

Pour faire face à tous ces problèmes, les États membres d'AFRISTAT ont décidé d'élaborer et de mettre en place un Programme statistique minimum commun (PROSMIC).

1.3. Nature du Programme statistique minimum commun

Le PROSMIC a été conçu comme le cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les États membres d'AFRISTAT. Il couvre la période 2001 - 2005.

Avant d'aborder le contenu du programme qui fait l'objet de la partie III de ce document, il convient de préciser le sens de chacun des termes qui le constituent :

- **Programme** : c'est un engagement pluriannuel d'investissement statistique. Parler de "programme" signifie une démarche volontariste.

- **Statistique** : on la comprend au sens large, c'est-à-dire de l'organisation du système à la mise à disposition de l'information.
- **Minimum** : en raison de leurs moyens limités, les systèmes statistiques nationaux en général et les Instituts nationaux de statistique en particulier, doivent concentrer leurs efforts sur les travaux statistiques prioritaires. Le programme est donc centré sur six domaines jugés prioritaires à la fois par les responsables de la statistique et par ses utilisateurs. Pour chacun de ces domaines, le choix des résultats attendus et des activités à mener a été fait en tenant compte de cette préoccupation. Bien entendu, les pays plus avancés pourront dépasser le minimum requis.
- **Commun** : à l'ensemble des États membres. La similarité des problèmes rencontrés et des besoins exprimés plaide en faveur de la définition de priorités d'actions communes, ce qui permet de favoriser les économies d'échelle et de créer des synergies (et une saine concurrence) entre les INS. Quatorze des seize États membres d'AFRISTAT appartenant à deux unions économiques et monétaires, il s'agit, tout en amenant les États à concentrer leurs efforts sur la couverture des besoins nationaux essentiels d'information statistique, de prendre en compte chaque fois que cela est possible, les besoins d'harmonisation régionale de l'UEMOA et de la CEMAC. Enfin, un programme commun est un objectif exigeant. Il suppose une mobilisation active de ceux qui ont décidé d'y participer et des règles définies à l'avance pour tenir compte de l'inégalité des situations de départ.

Il apparaît ainsi que le PROSMIC n'entend se substituer ni aux programmes statistiques nationaux, ni à ceux que les organisations sous-régionales (notamment l'UEMOA et la CEMAC) envisagent de mettre en place.

Il s'agit d'une initiative concertée pour rebâtir les systèmes statistiques nationaux des États membres sur des bases plus solides en se concentrant pendant une période de cinq ans sur un nombre limité de domaines prioritaires afin de doter les États membres de capacités de production statistique, d'analyse et de diffusion durables dans les domaines retenus.

1.4. Principes directeurs

L'élaboration du PROSMIC repose sur les principes directeurs suivants :

1. Tout comme le développement économique et social d'un pays, le développement de la statistique ne peut se concevoir que dans la durée : une succession de projets statistiques sectoriels non coordonnés ne peut garantir un développement harmonieux et durable des systèmes d'information statistique.
2. Les Instituts nationaux de statistique sont les noyaux des systèmes statistiques nationaux : l'amélioration de l'information statistique passe nécessairement par le renforcement des INS.
3. La production statistique n'est pas une fin en soi : son but ultime est la satisfaction des besoins des utilisateurs.
4. Le principe de subsidiarité qui fonde la démarche d'AFRISTAT doit être au cœur des préoccupations de tout programme commun de développement statistique des États membres : les actions doivent être menées au niveau (national, sous-régional, régional) qui leur assure le maximum d'efficacité.

1.5. Domaines couverts par le PROSMIC

Face à la situation de crise évoquée précédemment, la communauté internationale a pris conscience d'une part de l'accroissement des risques liés aux inégalités de revenus, à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement, d'autre part des aspirations des peuples à plus de liberté et de démocratie et elle a manifesté son souci de promouvoir le rôle des femmes dans la société. Elle a pris un certain nombre d'initiatives au cours de plusieurs rencontres internationales à un haut niveau pour construire un monde meilleur pour tous³. La concrétisation de ces initiatives nécessite la mise à disposition d'informations chiffrées diversifiées et fiables qui n'existent pas toujours dans les États membres d'AFRISTAT. La nécessité de redresser les économies nationales, de renforcer les processus d'intégration régionale pour mieux tirer profit des opportunités qu'offre la mondialisation de l'économie, tout en participant à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale dans plusieurs domaines clés interpelle au plus haut point les statisticiens. Toutefois l'état des systèmes statistiques nationaux ne permet pas de répondre rapidement et simultanément à toutes les demandes d'information. Il convient donc d'établir des priorités dans le cadre de programmes à moyen et long termes.

Les domaines prioritaires retenus par le présent programme sont au nombre de six (6), à savoir :

- la coordination statistique,
- la comptabilité nationale,
- la conjoncture économique et sociale,
- la diffusion de l'information statistique,
- les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté,
- les statistiques agricoles.

Les quatre premiers domaines, considérés comme des thèmes structurants sont habituellement de l'entière responsabilité des INS. Ils ont été choisis principalement pour les raisons suivantes :

- la cible principale du PROSMIC est constituée par les INS : leur renforcement est une condition sine qua non de l'amélioration de l'information aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- une des raisons des faibles performances des systèmes statistiques nationaux est l'absence de coordination qui se traduit par une couverture insuffisante des statistiques, l'absence de cohérence des données et leur manque de comparabilité suite à l'emploi de concepts, de nomenclatures et de méthodes statistiques souvent incompatibles, et des doubles emplois sources de gaspillage de ressources;
- la comptabilité nationale fournit un cadre synthétique, cohérent et harmonisé de l'activité économique. Son importance pour l'analyse macroéconomique n'est plus à démontrer. Enfin, les agrégats de la comptabilité nationale jouent un rôle important dans l'établissement et le suivi des programmes d'ajustement structurel et la surveillance multilatérale des politiques économiques mises en place par les organismes d'intégration régionale ;

³ Conférences de l'ONU sur l'environnement (1992), les droits de l'homme (1993), la population et le développement (1994), la femme (1995), le développement social (1995), l'alimentation (1996) et Sommet de Libreville sur la croissance et la réduction de la pauvreté (1999).

- le suivi des performances des programmes d'ajustement structurel et l'exercice de la surveillance multilatérale nécessitent une information conjoncturelle de qualité : prix, échanges extérieurs, finances publiques, production industrielle et agricole, environnement international, monnaie et crédit, etc ;
- la diffusion de l'information statistique est l'un des maillons décisifs du processus qui permet de satisfaire les besoins des utilisateurs, but ultime de la production statistique. Elle constitue le meilleur moyen de juger de l'efficacité d'un système statistique national.

Les deux derniers domaines prioritaires relèvent pour une large part des structures statistiques spécialisées des ministères mais les INS y interviennent au moins au niveau de la coordination.

Les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté couvrent un champ très vaste : consommation, logement, emploi, revenus, éducation, santé, accès au crédit et aux infrastructures, etc.

L'amélioration des conditions de vie des populations est l'objectif ultime de toute politique économique et sociale. Par ailleurs, la lutte contre la pauvreté constitue un sujet de préoccupation majeure pour les gouvernements et les partenaires au développement. Le sommet de Copenhague sur le développement social n'a-t-il pas fixé comme objectif à la communauté internationale de réduire de 50% la pauvreté dans le monde d'ici à l'an 2015 ?

Pour évaluer l'impact des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté, le suivi des conditions de vie des ménages est un impératif absolu. Il convient donc de doter les États membres d'AFRISTAT des capacités statistiques requises.

L'importance des statistiques agricoles n'échappe à personne. L'agriculture est le secteur qui occupe la majeure partie des populations dans les États africains. Elle contribue pour une part importante au produit intérieur brut et à la satisfaction des besoins alimentaires. Enfin, la réduction de la pauvreté passe nécessairement par le développement de l'agriculture, le secteur rural abritant la majeure partie des pauvres dans les pays en développement.

1.6. Relations entre le PROSMIC et les autres programmes statistiques

En tant que cadre de référence pour le développement de la statistique dans les États membres d'AFRISTAT, le PROSMIC a été conçu pour servir de noyau autour duquel vont s'articuler les programmes statistiques qui seront élaborés aux niveaux national, sous-régional et régional. Son élaboration a pris en compte les programmes et initiatives en cours aux niveaux sous-régional, régional et international et notamment :

- le Programme pour le renforcement des systèmes nationaux de statistiques alimentaires et agricoles en Afrique, initiative conjointe de la FAO, de la Banque Mondiale et du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique ;
- le Projet d'amélioration des statistiques du commerce extérieur EUROTRACE/CEDEAO financé par l'Union européenne ;
- le Programme COMSTAT (Appui communautaire à la formation statistique) financé par l'Union européenne ;
- le Projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des États membres de l'UEMOA financé conjointement par la France et l'Union européenne ;

- le Programme d'appui régional statistique de la Commission de l'UEMOA (PARSTAT) financé par l'Union européenne ;
- le Projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des États membres de la CEMAC.

Le Programme statistique minimum commun s'efforce de tirer profit de toutes les synergies possibles avec les programmes et projets susmentionnés.

Les programmes statistiques nationaux qui devront être élaborés (ou qui sont en cours d'élaboration) seront certainement plus complets que le PROSMIC : ils pourront couvrir un nombre de domaines plus important et, pour les domaines couverts par le PROSMIC, ils pourront viser des objectifs plus ambitieux. Ils devront toutefois s'articuler autour du PROSMIC et rester cohérents avec ce dernier.

Quant aux programmes statistiques futurs des unions économiques et monétaires, ils pourront tout en s'articulant autour du PROSMIC, être plus ciblés sur les besoins statistiques de la surveillance multilatérale et des politiques sectorielles communes et, dans certains cas, avoir un caractère plus contraignant pour les États membres.

Enfin, l'initiative PARIS 21 (Partenariat statistique au service du développement au XXI^{ème} siècle) trouvera dans le PROSMIC un point d'ancrage solide.

1.7. Contenu et portée du PROSMIC

Pour chacun des six domaines prioritaires retenus, le PROSMIC propose **des objectifs spécifiques** communs réalisables à l'horizon 2005 par tous les États membres. Puis, pour chaque objectif spécifique, il a été procédé à l'identification **des résultats attendus** et **des activités** à mener. A un résultat attendu correspondent en général plusieurs activités.

Le programme prévoit deux types d'activités :

- les activités nationales ;
- les activités régionales.

Les premières seront exécutées par les systèmes statistiques nationaux tandis que les deuxièmes le seront par AFRISTAT ou avec son concours. Les activités nationales sont essentiellement des activités opérationnelles destinées au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans les domaines prioritaires du PROSMIC.

Les activités régionales comprennent des travaux conceptuels et méthodologiques, des séminaires et ateliers de formation ainsi que des appuis techniques aux systèmes statistiques nationaux en vue d'une bonne exécution des activités nationales et d'une amélioration de la comparabilité des données produites pour les besoins de l'intégration régionale.

Les six domaines prioritaires retenus peuvent être regroupés en deux grands blocs en fonction de la place qu'occupe dans le système statistique national la structure technique responsable des activités couvertes. Dans un premier bloc on peut classer les quatre premiers domaines prioritaires et dans le second, les cinquième et sixième domaines.

Cette "dualité" reflète la caractéristique organisationnelle commune aux systèmes statistiques nationaux des États membres d'AFRISTAT, à savoir la décentralisation thématique : les Instituts nationaux de statistique, en plus de leur rôle de coordination des systèmes statistiques nationaux, sont en charge de la production et de la diffusion d'un

certain nombre de statistiques : comptes nationaux, prix à la consommation, démographie, consommation et revenus des ménages, commerce extérieur, etc. Les services statistiques spécialisés des ministères sont responsables de la production et de la diffusion des statistiques relevant de leur secteur.

Dans sa démarche, le PROSMIC essaie de veiller à l'homogénéité de traitement des domaines couverts. Il ne prescrit pas la réalisation de grandes enquêtes ou de recensements. Ces opérations font généralement l'objet de programmes spécifiques financés par les bailleurs de fonds et le PROSMIC n'a pas vocation à se substituer à ces initiatives. Il leur est au contraire complémentaire⁴.

Il convient toutefois de souligner la spécificité des deux derniers domaines prioritaires du PROSMIC.

En effet, les domaines des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et des statistiques agricoles ont la particularité de requérir la mise en commun de nombreuses sources de données qui relèvent en général pour la plus grande part de services répartis dans divers ministères sectoriels ; de plus, ils impliquent souvent la réalisation d'opérations complexes (enquêtes et recensements) ; enfin, les organismes statistiques centraux n'y jouent parfois qu'un rôle de coordination.

Le but visé ici par le PROSMIC est d'aider l'ensemble des États membres à renforcer, à améliorer ou à adapter leurs systèmes statistiques de manière à produire périodiquement des informations fiables et pertinentes dans les domaines concernés et à développer leurs capacités d'analyse dans ces domaines en collaboration avec d'autres institutions nationales et internationales. Ceci passe en particulier par une meilleure intégration institutionnelle des structures contribuant à la production de statistiques dans ces domaines, par le renforcement des capacités humaines de ces structures et par la conception de systèmes intégrés d'opérations statistiques.

Par système intégré, on entend un ensemble d'opérations complémentaires, sans redondances et cohérentes, c'est-à-dire utilisant des méthodologies homogènes, des concepts, définitions et nomenclatures identiques, des références temporelles et spatiales également identiques. Certaines des conditions nécessaires à l'existence d'un tel système ont déjà été traitées dans le cadre des activités d'AFRISTAT (nomenclatures en particulier), d'autres seront mentionnées dans les quatre premiers domaines du PROSMIC (notamment coordination - y compris l'établissement d'un plan national de développement statistique à moyen terme - et diffusion).

Le PROSMIC devra donc faciliter la création des conditions permettant la réalisation et l'analyse des opérations décrites dans les programmes sectoriels existants et la diffusion des résultats. En revanche, la mise en place d'enquêtes et autres opérations statistiques figurant dans ces programmes ne relève pas du PROSMIC mais de ces programmes spécifiques eux-mêmes que le PROSMIC complète par son approche essentiellement transversale des problèmes. Le PROSMIC ne vise pas non plus à résoudre le problème des ressources humaines sous son aspect quantitatif qui est du ressort de chaque Gouvernement.

⁴ Voir à titre d'illustration le cas du Programme de statistiques agricoles et alimentaires "FAO - Banque mondiale - Département de l'agriculture des États-Unis" au point 3.2.6.1.

1.8. Le PROSMIC et le Système général de diffusion des données

Tirant les leçons des crises des marchés financiers internationaux liées notamment à l'absence de transparence dans la diffusion des données statistiques nécessaires aux opérateurs économiques, le Fonds monétaire international a entrepris en 1995 une série de travaux visant à mettre au point des normes pour guider les pays membres dans la publication de statistiques économiques et financières, exhaustives, à jour et accessibles.

Après la Norme spéciale de diffusion des données destinée principalement aux pays ayant accès aux marchés financiers internationaux, le FMI a publié au début de 1998 le Système général de diffusion des données (SGDD) destiné aux autres pays membres, notamment à ceux en voie de développement.

Les objectifs visés par le SGDD sont :

1. "encourager les pays membres à améliorer la qualité des données ;
2. offrir un cadre d'évaluation des besoins en matière d'amélioration des données et fixer des priorités à cet égard ;
3. guider les pays membres dans la publication, en temps opportun, de statistiques économiques et financières exhaustives, accessibles et fiables dans un monde caractérisé par une intégration économique et financière croissante".

Par ailleurs, le SGDD "retient les données essentielles à l'évaluation des résultats et de la politique économique dans quatre secteurs de l'économie –réel, budgétaire, financier et extérieur- auxquelles s'ajoutent les données socio-démographiques qui permettent de jeter la lumière sur l'évolution et les changements structurels".

Il est donc légitime de s'interroger sur la place du PROSMIC par rapport au SGDD. Il existe de grandes similitudes mais également des différences entre le PROSMIC et le SGDD. Les similitudes se situent au niveau :

- de l'accent mis sur la nécessité d'améliorer progressivement la qualité des données dans un cadre cohérent et à partir d'objectifs clairement identifiés ;
- du rôle central assigné à la diffusion des données.

Quant aux différences, on peut les situer à deux niveaux :

- contrairement au PROSMIC qui est un programme de développement statistique à moyen terme intégrant des activités opérationnelles, le SGDD ne propose pas d'activités statistiques spécifiques à réaliser. Il définit le cadre dans lequel l'identification de telles activités peut être faite et fixe des normes pour la diffusion des données statistiques ;
 - le champ des données couvertes est différent : le PROSMIC concerne principalement les données du secteur réel et du secteur social. Contrairement au SGDD, il ne cible pas les données relatives aux secteurs budgétaire et financier.

En fin de compte, il existe une réelle complémentarité entre le PROSMIC et le SGDD. Le PROSMIC doit permettre aux Instituts nationaux de statistique de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du SGDD aux côtés des banques centrales.

En tant que noyaux des systèmes statistiques nationaux, il appartient aux Instituts nationaux de statistique de veiller à l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle

tels qu'adoptés par la Commission de statistique des Nations unies en avril 1994 et tels qu'ils sont reflétés dans le SGDD. Le PROSMIC les aidera à cet effet.

1.9. Le PROSMIC et l'initiative PARIS 21

Lancée en novembre 1999, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^{ème} siècle (PARIS 21), est une nouvelle initiative internationale visant à "renforcer les capacités statistiques en tant qu'éléments déterminants de l'efficacité des politiques de développement".

A court terme, il est prévu d'aider les pays pauvres très endettés (PPTE) qui vont bénéficier d'un allègement substantiel de leur dette à intégrer des programmes de renforcement des capacités statistiques dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qu'ils vont mettre en place.

A long terme, l'initiative PARIS 21 vise à :

- "instaurer une culture faisant de l'observation des faits la base de l'élaboration et du suivi des politiques ;
- mettre en place des systèmes statistiques bien gérés en utilisant les ressources disponibles de la façon la plus efficace possible".

Les objectifs, résultats attendus et activités du PROSMIC, notamment dans les domaines "coordination statistique" et "statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté" pourront utilement servir de point de départ à ces programmes.

Inversement, les financements qui seront obtenus dans le cadre de PARIS 21 pour les activités statistiques et les efforts qui seront faits par les États bénéficiaires pour prendre en charge progressivement les activités statistiques sur les budgets nationaux contribueront à la consolidation des objectifs du PROSMIC et notamment à la pérennité des activités statistiques.

II. LA SITUATION ACTUELLE

L'analyse porte successivement sur les six (6) domaines prioritaires du programme.

2.1. Coordination statistique

Etant donné l'ampleur et la diversité du champ, des partenaires et des méthodes de la statistique, la coordination des travaux, tant administrative qu'avec les utilisateurs, est impérative, pour plusieurs raisons : elle évite les doubles emplois ; elle permet une harmonisation des concepts et des méthodes ; elle facilite les échanges d'expériences entre les partenaires et les services en charge des enquêtes ; elle améliore la relation entre enquêteurs et enquêtés, principalement les entreprises ; elle est, enfin, un facteur d'économies budgétaires.

Dans les États membres d'AFRISTAT, la coordination n'est pas satisfaisante : dans quatre États, il n'existe pas de loi statistique ni de structure de coordination des activités statistiques⁵. Dans les États où ces structures existent, leur fonctionnement est jugé non satisfaisant (voir tableau 1 de l'annexe 1). D'une manière générale, il apparaît en particulier que la création de structures ou la publication de textes réglementaires ne suffisent pas par elles-mêmes à combler les lacunes si elles ne sont pas appuyées par une réelle volonté politique affichant une priorité pour la statistique.

De plus, il n'existe généralement pas de cadre de travail établi dans une optique à moyen terme dans lequel s'insèrent les actions faisant l'objet de la coordination (schéma directeur de la statistique ou plan national de développement statistique à moyen terme).

De même, la coordination technique, c'est-à-dire le rapprochement entre organismes pour éviter les doubles emplois (par exemple entre la Statistique et la Douane), ne suffit pas non plus si, en amont, la prééminence des Instituts nationaux de statistique n'est pas reconnue en matière de coordination conceptuelle et méthodologique.

Au total donc, la coordination apparaît comme le point clé pour la crédibilité et l'efficacité de tout système statistique.

On peut penser que les lacunes actuelles sont, au moins pour partie, le reflet du passé, lorsque la statistique, liée à la planification, elle-même au centre des dispositifs gouvernementaux, voyait (ou aurait dû voir) converger vers elle les informations dont les pouvoirs publics avaient besoin. Avec la libéralisation des économies, la situation a changé du tout au tout. Pour les statisticiens, alors qu'antérieurement leur position centrale les posait en coordonnateurs de fait, le défi est maintenant d'*organiser* cette coordination et d'en faire un objectif partagé par l'ensemble de leurs partenaires, et non un dispositif contraignant parce qu'administratif.

2.2. Comptabilité nationale

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le caractère structurant des comptes nationaux, cadre synthétique, cohérent et harmonisé de l'activité économique : même si l'information qu'ils véhiculent est principalement rétrospective, et si l'investissement qu'il faut y consacrer est lourd, la cohérence qu'ils imposent, la base de discussion objective qu'ils offrent aux partenaires sociaux, le calage que, seuls, ils permettent pour les travaux de conjoncture, le cadrage macro-économique qu'ils offrent à la modélisation, tous ces atouts les rendent irremplaçables.

⁵ Le Tchad n'a adopté une loi statistique qu'en 1999.

En même temps, la comptabilité nationale est un chantier immense dans lequel on peut craindre de se perdre. La crainte n'est pas sans fondement, en particulier pour des pays aux ressources réduites, mais une limitation raisonnable des ambitions, l'utilisation intelligente des travaux en cours, et une bonne allocation des ressources humaines devraient permettre de la dépasser.

Les trois quarts des États membres d'AFRISTAT ont encore leurs comptes nationaux basés sur le Système de comptabilité nationale des Nations unies de 1968 (SCN 68). Seuls quatre pays utilisent la version 1993 du SCN. Il n'existe pas toujours de méthodologie écrite au niveau des pays et les données statistiques utilisables ne sont pas abondantes. Les comptes sont publiés avec un grand retard et ne couvrent pas toujours les principaux tableaux recommandés par les Nations unies (voir tableau 2 de l'annexe 1).

On observe par ailleurs une grande instabilité des équipes de comptables nationaux due souvent aux conditions de travail et de rémunération peu satisfaisantes. Une des conséquences est l'absence de continuité dans les méthodologies et les publications.

Il convient toutefois de noter que le Programme PARSTAT qui prévoit l'installation dans tous les États membres de l'UEMOA du logiciel d'élaboration des comptes nationaux dénommé ERETES⁶ (Equilibres Ressources - Emplois, Tableaux Entrées - Sorties) va permettre d'améliorer sensiblement l'organisation du travail des comptables nationaux et de faciliter la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale, version 1993 (SCN 93).

Enfin, d'autres chantiers sont déjà achevés ou ouverts dans les pays membres de l'UEMOA : l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC), l'amélioration des statistiques du commerce extérieur, la connaissance du secteur informel urbain et de l'emploi dans le cadre du Programme PARSTAT, la méthodologie des comptes nationaux abordée à la fois par PARSTAT et une des composantes du Programme d'appui FED à AFRISTAT. Pour les pays membres de la CEMAC, il convient de citer le projet d'amélioration des indices des prix à la consommation des ménages, une des composantes majeures du Programme statistique biennal de la CEMAC adopté en mars 2000.

Tous ces chantiers et projets contribueront à améliorer les statistiques de base nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux.

2.3. Conjoncture économique et sociale

La statistique africaine est aujourd'hui placée dans un contexte très différent de celui dans lequel elle est née. La libéralisation des économies, en multipliant les acteurs, lui impose de renouveler ses méthodes et sa relation avec ses partenaires et utilisateurs. Ceux-ci, le plus souvent, n'évoluent pas dans le même environnement de travail qu'elle : l'information dont ils ont besoin doit être fournie rapidement, fût-ce au détriment partiel de la fiabilité, et régulièrement renouvelée. Cette attente des acteurs économiques est multiforme : elle porte aussi bien sur une connaissance précise de l'investissement privé, que sur la démographie des entreprises, l'emploi, les salaires, les finances publiques ou la monnaie. La conjoncture doit donc être aujourd'hui, avec la comptabilité nationale, la "seconde jambe" de la statistique.

Mais, il n'est pas non plus envisageable de tout traiter d'emblée. La raison commande de commencer par la mise en forme, l'analyse et la publication, *dans une optique conjoncturelle*, d'indicateurs quantitatifs déjà élaborés dans d'autres cadres : indices infra

⁶ Ce logiciel, élaboré grâce à des financements de la France et de l'Union européenne est déjà utilisé au Cameroun, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Mauritanie.

annuels, informations sur l'emploi et les salaires qui pourraient être issues des enquêtes sur la production industrielle, etc.

Il faut, à ce propos, distinguer la fourniture d'indicateurs de ce type, publiés sous le timbre "Conjoncture", de la confection d'une note de conjoncture proprement dite.

Dans le premier cas, l'objectif visé est une mise en forme et une présentation rigoureuse de l'information statistique de base. C'est un travail de statisticien.

Dans le second cas, il s'agit de procéder à une véritable analyse économique qui suppose une formation et une culture économique solides.

Dans beaucoup de pays de la région, les notes de conjoncture publiées par l'Institut national de statistique sortent avec beaucoup de retard et ne couvrent pas tous les domaines d'intérêt pour les décideurs. Pis, il arrive souvent que deux ou plusieurs services publics publient des notes de conjoncture qui font double emploi et qui ne donnent pas satisfaction aux principaux utilisateurs (voir tableau 3 de l'annexe 1).

2.4. Diffusion de l'information statistique

Du point de vue de l'utilisateur, un chiffre diffusé tardivement est inutile. Les publications ne viennent donc pas en aval de la statistique, tel un travail complémentaire dont on pourrait à la rigueur se dispenser ; elles en sont une partie intégrante. La responsabilité en incombe au plus haut niveau de l'institution, qui se porte garant de la production de ses services. L'exigence à l'égard du chiffre publié doit être maximale : les publications étant la "vitrine" de la statistique, la diffusion d'informations erronées ou imprécises, ruine tout effort fait par ailleurs. Toutes les publications doivent donc être revues avant parution par les responsables concernés.

Aujourd'hui, comme l'a montré l'étude sur l'état des systèmes statistiques nationaux, la situation de la diffusion de l'information statistique est mauvaise dans les États membres d'AFRISTAT, notamment parce que la mesure n'y a pas été prise des attentes sociales en la matière : les opérateurs économiques ont besoin de chiffres qui leur permettront de se situer dans leur environnement professionnel ; la presse, en particulier pour les sujets sociaux, est friande de dossiers techniques qui viendront appuyer ses reportages, etc. (voir tableau 4 de l'annexe 1).

Dans ce domaine, une *politique* est donc à définir : que publier ? Quelles sont les cibles de la diffusion ? Quelle pédagogie mettre en œuvre pour que les utilisateurs sachent "déchiffrer le chiffre", c'est-à-dire exploitent au mieux les informations fournies ? Le présent Programme statistique minimum commun apporte des éléments de réponse à ces interrogations.

2.5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

Sous l'effet de la crise économique et financière qu'a connue l'Afrique subsaharienne, les conditions de vie des ménages se sont dans l'ensemble détériorées et la pauvreté s'est étendue dans les populations. Une information de qualité sur ces questions de conditions de vie et de pauvreté est donc essentielle. Cette information est fournie habituellement par des enquêtes auprès des ménages (démographie, habitat, emploi, revenu, consommation, santé, éducation, etc.) ; mais sur les deux thèmes centraux que sont la santé et l'éducation, elle provient aussi pour une large part de sources administratives.

Or, ce domaine "social" est certainement celui qui a le plus pâti, en termes d'affectation de ressources, des critères économiques et financiers qui ont caractérisé les programmes d'ajustement structurel lancés au début des années 80. Chacun en a conscience aujourd'hui

et les bailleurs internationaux semblent prêts à adopter, sur cette question, une position plus nuancée que par le passé. Il reste que dans l'ensemble, le domaine du suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté souffre encore de beaucoup de lacunes.

Pour ce qui est des enquêtes auprès des ménages, plusieurs initiatives devant permettre le décollage et le développement de ce secteur ont pourtant été prises : le Programme africain de mise en place de dispositifs d'enquêtes auprès des ménages (PADEM) des Nations unies, les programmes "Living standard measurement survey" (LSMS) et "Dimensions sociales de l'ajustement" (DSA) de la Banque mondiale et d'autres institutions partenaires. Ces programmes ont certes permis la réalisation de multiples enquêtes avec pour acquis un début de développement des capacités. Des analyses multiples ont été menées et des profils de pauvreté produits. Cependant, des problèmes importants subsistent à plusieurs niveaux.

A un premier niveau, on relève l'absence de systèmes d'informations cohérents devant permettre le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. En effet, les enquêtes sont réalisées au coup par coup, beaucoup plus à l'initiative des bailleurs de fonds extérieurs que pour répondre à une demande nationale. Par conséquent le suivi n'est pas effectif et les profils de pauvreté et les tableaux de bord sociaux ne sont produits qu'épisodiquement, souvent avec des informations dépassées au moment où un bailleur est sollicité par un État pour mettre en œuvre un programme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

A un second niveau, pour les enquêtes réalisées, on note des insuffisances chroniques de trois ordres :

- sur le plan conceptuel :
 - l'absence de certaines variables clés, ce qui limite sérieusement ou même compromet les possibilités d'analyse et la compréhension des phénomènes ;
 - la non maîtrise des concepts et la mauvaise adaptation des nomenclatures, ce qui compromet la comparabilité spatiale et temporelle des données ;
 - la faiblesse au niveau de l'échantillonnage à cause notamment de la vieillesse des bases de sondage ;
 - la non exhaustivité des populations enquêtées et particulièrement l'absence de méthodologie appropriée pour toucher les populations marginales.
- sur le plan du traitement et de l'archivage des données :
 - la faiblesse dans l'apurement des données d'enquête, ce qui compromet leur qualité ;
 - la précarité de l'archivage des données, ce qui rend souvent impossible l'accès aux fichiers des enquêtes antérieures et empêche de procéder à des études dynamiques.
- sur le plan analytique :
 - le retard avec lequel les analyses sont menées, ce qui explique que l'information produite est rarement utilisable au moment de la mise en œuvre des politiques ;

- le manque d'approfondissement des analyses réalisées qui se limitent en général à la description des phénomènes et n'intègrent pas des études de comportement qui seules permettent de prendre des mesures de politique économique ;
- la portée limitée des analyses et leur caractère quelquefois contestable, car l'information n'est pas recoupée avec celle d'autres sources pour être validée.

Pour ce qui est des statistiques de l'éducation et des statistiques sanitaires, on relève les lacunes suivantes : insuffisance de la couverture des données recueillies et publiées, absence d'indicateurs pertinents, retards dans les publications. Par ailleurs, dans beaucoup d'États le personnel statisticien en poste dans les structures chargées des statistiques de l'éducation et de la santé est peu nombreux, voire inexistant (voir tableau 5 et tableau 6 de l'annexe 1).

Les États membres d'AFRISTAT ont adopté un mode décentralisé d'organisation de leurs systèmes statistiques. Dans chacun d'eux, les enquêtes auprès des ménages relèvent de l'INS et les statistiques de l'éducation et de la santé sont du ressort des ministères spécialisés. La proposition du PROSMIC est alors que l'organisme statistique central, qui joue un rôle moteur dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, assure la *coordination* des actions projetées dans le sous-domaine des statistiques de sources administratives de l'éducation et de la santé en liaison étroite avec les services compétents des ministères concernés.

2.6. Statistiques agricoles

La part du secteur de l'agriculture dans les économies des États membres d'AFRISTAT est importante, une bonne majorité de la population tire son revenu du secteur, et les produits d'exportation sont principalement des produits agricoles.

Dans l'ensemble des États membres, il existe un système d'information agricole bien identifié. Dans ces systèmes, les statistiques de base sur la production végétale, l'élevage et la pêche sont de la responsabilité des services techniques du ou des ministères qui ont la charge de ces secteurs.

Il s'avère aujourd'hui que l'information opportune, pertinente et fiable nécessaire à la prise de décision dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation manque de façon cruciale, ce qui handicape le suivi de la situation alimentaire, la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles et alimentaires, les études d'impact des projets et programmes agricoles et l'élaboration des comptes nationaux.

Les problèmes communs qui caractérisent les systèmes d'information sont les suivants :

- le manque d'un cadre institutionnel approprié pour le développement des statistiques agricoles ;
- une coordination insuffisante tant entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques agricoles et alimentaires qu'entre les producteurs eux mêmes ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines pour la production et la diffusion de l'information ;
- les problèmes techniques, notamment le manque de méthodologies appropriées aux exigences de couverture géographique et en termes de produits ;

- une insuffisante maîtrise des activités liées à la collecte des données (organisation de la collecte, supervision des enquêtes, transmission des données, traitement, contrôle et apurement des données) ;
- la mise en valeur insuffisante des données existantes dues à la non-intégration des sources de données, à la faiblesse dans l'analyse et à la mauvaise accessibilité aux données due à l'insuffisance de la diffusion ;
- les difficultés matérielles (coût des opérations, équipement nécessaire).

De manière plus spécifique, la situation suivante peut être constatée pour chaque sous-secteur :

Au niveau des statistiques de production végétale, presque tous les États membres d'AFRISTAT ont pu réaliser au moins un recensement de l'agriculture. Si certains recensements datent des années 1990 et sont donc récents, la plupart ont été réalisés dans les années 1980 ; les données structurelles sur l'agriculture qu'ils ont permis de produire sont assez vieilles.

Les statistiques courantes sur les superficies, les rendements et les productions agricoles sont le fait de dispositifs d'enquête mis en place par les États. Ces dispositifs fonctionnent relativement bien dans les États appartenant au CILSS⁷ qui ont bénéficié de l'appui du Projet régional d'amélioration des instruments de diagnostic permanent pour la sécurité alimentaire (DIAPER). Pour les autres pays, les dispositifs ont existé au gré des financements extérieurs et se sont parfois effondrés avec leur arrêt total.

En ce qui concerne les statistiques d'élevage, la caractéristique commune est la non fiabilité des effectifs du cheptel et l'absence ou la vétusté des paramètres zootechniques. Il existe dans les États membres des dispositifs pour la collecte et la diffusion des statistiques courantes sur l'élevage, celles-ci étant généralement issues de sources administratives.

Pour les statistiques de la pêche, des dispositifs de collecte existent dans les États membres d'AFRISTAT mais leur niveau de développement n'est pas satisfaisant. Il n'y a pas de véritable système de suivi des ressources halieutiques. Les statistiques disponibles sont parcellaires et ne permettent pas de mener une bonne politique de gestion des ressources halieutiques, notamment la gestion des plans d'eau ou l'adoption de mesures préventives de préservation des ressources aquacoles.

⁷ Le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) comprend les États suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

III. L'INTERVENTION

3.1. Objectif global

L'objectif global du Programme statistique minimum commun est que *l'ensemble* des États membres dispose, à moyen terme, d'une information statistique minimum, fiable, à jour, durable, et permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux. Cette information statistique devra respecter les critères de délai, de qualité, d'intégrité et d'accès au public, socle sur lequel repose la confiance des utilisateurs dans la production statistique. Cela permettra également de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques et sociales décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'UEMOA et la CEMAC. En particulier les dispositifs de surveillance multilatérale y trouveront une base quantitative plus solide.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

A chacun des six domaines retenus correspondent des objectifs spécifiques, c'est-à-dire des objectifs que l'on pense raisonnablement pouvoir atteindre durant la période d'intervention 2001-2005, et avec une probabilité réelle qu'ils subsistent après la fin du programme. Celui-ci vise en effet des bénéfices *durables*, tant en termes d'activités et de productions statistiques que d'équipements, de ressources humaines ou de transformations organisationnelles.

Les objectifs spécifiques sont le point de référence central, celui qui permet de gérer l'intervention et de mesurer son taux de réussite ou d'échec.

Les résultats sont le produit des activités entreprises, qui permettront d'atteindre l'objectif spécifique, c'est-à-dire le régime de croisière en termes de bénéfices durables. Les résultats peuvent être physiques ou non physiques.

Les activités sont les travaux que l'intervention doit exécuter pour atteindre les résultats. Pour chaque résultat, il y aura le plus souvent un ensemble d'activités. Étant donné que la situation au début du programme varie selon le pays considéré, on a défini pour chaque domaine, des groupes d'activités, chaque groupe étant décomposé en activités plus détaillées. Une liste des activités est donnée en annexe à titre indicatif. Chaque État membre devra l'adapter à sa situation spécifique pour obtenir les résultats attendus communs à l'ensemble des États membres.

Les objectifs spécifiques et les résultats attendus sont présentés ci-dessous, domaine par domaine. Les listes indicatives des activités et des indicateurs de suivi figurent en annexes 3 et 5.

3.2.1 Coordination statistique

3.2.1.1. Objectifs spécifiques

Le rapport *Propositions pour un programme statistique commun* (décembre 1997) mettait en exergue la coordination dont il était dit notamment qu'elle "apparaissait comme le point clé pour la crédibilité et l'efficacité de tout système statistique". Si, parmi les États membres d'AFRISTAT, certains en sont restés à des lois ou réglementations statistiques très anciennes, la plupart d'entre eux se sont efforcés depuis une dizaine d'années de mettre à jour, d'adapter et de rendre opérationnelles ces réglementations. Pour autant, le succès n'a pas à ce jour couronné leurs efforts. L'élaboration du PROSMIC est peut-être une

opportunité pour prendre la mesure des obstacles rencontrés jusqu'à présent et pour proposer une *approche nouvelle, plus progressive*, de la coordination statistique.

Les instruments de la coordination sont souvent pensés en termes juridiques et institutionnels. Mais d'autres instruments, techniques, ne sont pas moins importants ; ils sont même au stade actuel probablement les plus importants, car plus concrets, plus proches des préoccupations des utilisateurs. On entend ici par instruments techniques, d'une part les outils conceptuels et méthodologiques, d'autre part les documents-cadres ou de référence. Parmi les premiers, figurent les concepts et définitions, les nomenclatures, les normes et méthodes statistiques ; parmi les seconds, les schémas directeurs et plans de développement statistique à moyen et long termes.

Sur ce dernier point, on considère qu'il doit exister pour tout système statistique national un plan national de développement statistique à moyen terme. Ce plan ne doit pas être un simple catalogue des opérations prévues ou souhaitées. Il doit aussi évaluer globalement les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser les opérations et mettre en évidence les actions à entreprendre pour mobiliser ces ressources (recrutements, formation, projets, équipement, etc.). Dans la mesure du possible, le plan national de développement statistique à moyen terme devra s'intégrer dans les plans nationaux et/ou stratégies de développement économique et social.

A l'horizon 2005, l'objectif central proposé pour le PROSMIC est le suivant : une coordination statistique effective, notamment dans les domaines du programme. Des textes réglementaires généraux sont nécessaires, mais l'essentiel de la coordination se fait "par le bas", par l'intermédiaire de structures ad hoc (des "cellules") qui présentent un double avantage : les partenaires y sont en nombre limité ; ils se rassemblent sur un objet précis qui les concerne directement.

Sans renoncer à l'objectif central proposé, les États membres devront s'efforcer de mettre en place ou de parfaire le cadre organisationnel des activités statistiques : conseils nationaux de la statistique, schémas directeurs de la statistique ou plans nationaux de développement statistique à moyen terme.

3.2.1.2. Résultats attendus

- un texte réglementaire permettant la généralisation d'outils techniques homogènes est adopté ;
- des outils harmonisés sont en place : nomenclatures d'activités, de produits, des professions, etc. ;
- un recueil harmonisé des concepts et définitions statistiques est élaboré et diffusé ;
- un plan national de développement statistique à moyen terme est adopté et mis en œuvre ;
- des cellules de coordination, réunions de compétences fonctionnelles sont créées et se réunissent régulièrement dans chacun des cinq domaines : "Comptabilité nationale", "Conjoncture économique et sociale", "Diffusion de l'information statistique", "Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté", "Statistiques agricoles";
- le rôle des Instituts nationaux de statistique dans la coordination des structures décentralisées dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine social (éducation et santé) est pleinement exercé dans le respect de l'autonomie de ces structures.

3.2.2. Comptabilité nationale

3.2.2.1. Objectifs spécifiques

Pour la comptabilité nationale, la nécessité de répondre aux besoins des différents utilisateurs et notamment des gouvernements et des bailleurs de fonds pour le suivi des programmes d'ajustement structurel et des réformes économiques, impose de disposer de comptes solides et à jour.

Par ailleurs, sept ans après l'adoption d'un nouveau Système de comptabilité nationale (SCN 93) par la communauté internationale, le nombre d'États membres d'AFRISTAT ayant mis en œuvre le nouveau système demeure faible. L'absence d'équipes stables et bien formées rend difficile dans certains pays la publication régulière et à temps des comptes, ces derniers étant élaborés selon des méthodes trop variables dans le temps et dans l'espace.

Le PROSMIC vise donc à moderniser les systèmes de comptabilité nationale pour leur permettre de répondre aux besoins des utilisateurs. Les objectifs à l'horizon 2005 peuvent être ainsi résumés :

- élaborer des comptes nationaux conformes au SCN 1993, avec un contenu correspondant aux phases 1 à 4 proposées par la Commission de statistique des Nations unies⁸ et dans des conditions satisfaisant au Système général de diffusion des données (SGDD) du Fonds monétaire international ;
- publier régulièrement les versions provisoires et définitives des comptes ainsi que des comptes prévisionnels et exploratoires⁹ ;
- disposer, dans chaque État membre, d'une équipe stable de comptables nationaux bien formés et motivés afin de pérenniser les méthodes d'élaboration des comptes.

3.2.2.2. Résultats attendus

- Des publications disponibles à temps comprenant :
 - le PIB par branches d'activité, le PIB et ses emplois, à prix courants et aux prix de l'année de base ;
 - la séquence des comptes, du compte de production au compte de capital, pour tous les secteurs institutionnels ;
 - les comptes du reste du monde.

⁸ Au total six phases ont été identifiées pour la mise en œuvre complète du SCN 93 dans un pays. La majeure partie des États membres d'AFRISTAT sont à la phase 0 ou à la phase 1.

⁹ Le compte prévisionnel concerne l'année en cours et le compte exploratoire l'année suivante.

- A partir de l'année 2005, chaque année n, les comptes suivants sont disponibles :
 - fin septembre de l'année n pour le compte exploratoire de l'année n + 1 ;
 - fin mars de l'année n pour le compte prévisionnel de l'année n (révision en septembre) ;
 - fin septembre de l'année n pour le compte provisoire de l'année n-1 ;
 - fin février de l'année n pour le compte définitif de l'année n-2.

Il est à noter que le contenu demandé des comptes ne concerne que la version définitive, les autres versions pouvant se présenter sous une forme plus légère.

3.2.3. Conjoncture économique et sociale

3.2.3.1. Objectifs spécifiques

L'information conjoncturelle en matière économique et sociale est aujourd'hui, dans les pays membres d'AFRISTAT, partielle et de publication irrégulière et tardive. On peut donc penser qu'il reste un long chemin à parcourir pour qu'elle comble ses retards. C'est en effet une question de culture économique des producteurs et des utilisateurs, et une question de moyens.

Pour ce qui concerne la première, on a pu noter, du côté des producteurs, une sensibilité croissante et, du côté des utilisateurs, dans chaque pays, une forte attente. Pour ce qui touche aux moyens, il ressort des tendances récentes une attention de plus en plus marquée des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Pour toutes ces raisons, l'objectif 2005 suivant a été retenu : il devra exister dans chaque pays une information conjoncturelle complète, trimestrielle, largement diffusée et dans des délais compatibles avec l'actualité (six semaines après la fin du trimestre sous revue).

3.2.3.2. Résultats attendus

Pour remplir l'objectif d'une information conjoncturelle complète et à jour, trois résultats doivent être atteints :

- un Bulletin trimestriel d'informations conjoncturelles est publié régulièrement dans un délai de six semaines après la fin du trimestre sous revue. Ce bulletin devra traiter six principaux sujets : environnement économique international, activité économique, prix, échanges extérieurs, finances publiques et monnaie et crédit (voir plan détaillé en annexe 7) ;
- une Note de conjoncture est publiée régulièrement, dans un délai de huit semaines après la fin du trimestre sous revue ;
- une cellule de coordination rassemblant les producteurs et les principaux utilisateurs est créée et se réunit régulièrement.

3.2.4. Diffusion de l'information statistique

3.2.4.1. Objectifs spécifiques

Les objectifs de la diffusion se déclinent à trois niveaux :

- *du point de vue le plus général*, il s'agit d'abord de répondre aux besoins des utilisateurs ou, plus précisément, "de mettre en place une politique de diffusion des données statistiques tenant compte des impératifs imposés par les nouvelles exigences des utilisateurs face à des possibilités technologiques qui légitiment ces exigences". Cette orientation, radicalement nouvelle par rapport à la situation actuelle, ne doit pas être comprise comme un alignement pur et simple des statisticiens sur ces besoins. La demande sociale, tout incontournable qu'elle soit, est souvent aussi à courte vue et le statisticien voit toujours plus loin qu'elle. L'enjeu est donc de trouver le bon niveau d'accommodation entre la myopie de la demande et le risque de presbytie des statisticiens ;
- *à un second niveau*, un peu plus opérationnel, on se référera au Système général de diffusion des données (SGDD), proposé par le Fonds monétaire international. Ce système va bien au-delà des ambitions du PROSMIC, puisqu'il recouvre quatre secteurs : réel (comptes nationaux, indices de production et des prix, indicateurs du marché du travail), fiscal (revenus, dépenses, dettes intérieure et extérieure du Gouvernement central), financier (position extérieure nette, taux d'intérêt), extérieur (balance commerciale, balance des paiements, réserves monétaires, taux de change), ainsi que certains indicateurs socio-démographiques en matière de population, d'éducation, de santé et de pauvreté. Il est souhaitable qu'à l'horizon 2005 tous les États membres d'AFRISTAT puissent produire et diffuser de manière régulière un tel ensemble d'informations, le Système général pouvant être utilisé comme un cadre pour améliorer les statistiques ;
- *un troisième objectif*, le plus opérationnel, est de viser à l'horizon 2005 l'édification de bases de données centralisées accessibles au public (il n'est pas impossible que, pour cet horizon, on doive se limiter au cadre organisationnel et aux spécificités techniques de ces bases). Il faudra mettre à profit toutes les ressources offertes par les nouvelles technologies et notamment par Internet à cet effet. Les INS devront se doter de sites Internet pour la diffusion des données statistiques.

3.2.4.2. Résultats attendus

- Au sein de l'institution statistique centrale est créée une unité "Diffusion" autonome, à un niveau hiérarchique suffisamment élevé et convenablement dotée en ressources humaines et matérielles ;
- une cellule de coordination rassemblant les producteurs et les principaux utilisateurs est créée et se réunit régulièrement ;
- au minimum le cadre organisationnel et les caractéristiques techniques des bases de données centralisées, ainsi que de leurs guides d'utilisation sont en place ;
- un site Internet est mis en place au sein de chaque INS ;

- les publications standards suivantes paraissent régulièrement :
 - annuaire statistique ; délai de publication : 9 mois après la fin de l'année n ; pour chaque pays, l'annuaire statistique devra couvrir les principaux domaines de l'activité socioéconomique ; (voir annexe 6) ;
 - bulletin mensuel sur les prix à la consommation ; délai de diffusion : le 10 du mois n+1 ;
 - bulletin trimestriel du commerce extérieur ; délai : 4 semaines après la fin du trimestre sous revue.

Ces publications s'ajoutent à celles relatives aux domaines "Comptabilité nationale", "Conjoncture économique et sociale", "Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté" et "Statistiques agricoles".

3.2.5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

3.2.5.1. Objectifs spécifiques

La lutte contre la pauvreté est maintenant au premier rang des préoccupations des pays africains, notamment depuis le sommet sur le développement humain de Copenhague (Danemark) en 1995 et le Sommet de Libreville (Gabon) sur la croissance et la réduction de la pauvreté en 1999. De même, elle constitue une priorité pour de nombreuses organisations internationales. La conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques dans ce domaine nécessitent pour les États membres de définir des systèmes d'informations cohérents et adaptés à leurs besoins. Des programmes de ce type ont été développés au cours des deux dernières décennies (système DSA, enquêtes 1-2-3¹⁰ sur le secteur informel et le marché du travail, enquêtes démographiques et de santé (EDS), etc.), il est nécessaire de les faire évoluer en tirant les leçons de toutes les expériences.

Le PROSMIC met un accent particulier sur les statistiques de l'éducation et les statistiques de la santé. La raison en est que les informations relatives à ces deux sous-domaines proviennent essentiellement de sources administratives et sont produites par des ministères spécialisés. Les besoins pour ces domaines ne sont donc pas tout à fait les mêmes que pour la consommation, le logement ou les revenus, par exemple.

Le PROSMIC vise à renforcer les capacités de traitement, d'analyse et de publication dans le domaine des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques du PROSMIC dans le domaine des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté sont dans la ligne des quatre premiers domaines et peuvent se résumer ainsi :

- créer (ou redynamiser) des cadres institutionnels permettant la coordination des activités et des partenariats techniques entre les structures spécialisées et les INS ;

¹⁰ Ces enquêtes en trois phases, flexibles et intégrées permettent d'étudier la pauvreté, et ont été développées par le centre de recherche DIAL, basé à Paris.

- renforcer, notamment par des actions de formation appropriées, les capacités techniques des INS et des structures nationales spécialisées dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information ;
- élaborer et mettre en place un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté qui prend en compte les besoins des utilisateurs, du suivi conjoncturel et de la comptabilité nationale ;
- promouvoir le développement d'études sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté et la diffusion de l'information qui s'y rapporte.

3.2.5.2. Résultats attendus

- Une cellule de coordination des statistiques sociales est créée ou est rendue fonctionnelle au sein de la structure nationale de coordination statistique ;
- une dizaine de cadres sont formés aux techniques de traitement informatique et d'archivage des données, aux fondements théoriques et aux techniques empiriques d'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages ;
- un système d'information pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, déterminant les données minimales requises et les types d'opérations à réaliser, est conçu et un programme national à moyen terme est établi ;
- des méthodes harmonisées de construction des indicateurs de bien-être et de détermination des seuils de pauvreté sont adoptées ;
- un tableau de bord social est produit tous les deux ans ;
- une base de données sociales est mise en place ;
- les résultats et les données de base des enquêtes antérieures disponibles sont archivées selon les moyens modernes (CD-ROM) ;
- une étude approfondie sur des questions de pauvreté ou des questions connexes est produite chaque année à partir d'enquêtes existantes ;
- les cadres des structures nationales et régionales chargées des statistiques de l'éducation et de la santé sont formés aux méthodes statistiques et informatiques récentes, relatives à leur activité ;
- l'annuaire des statistiques de l'éducation, incluant un certain nombre d'indicateurs pertinents, conformes à ceux préconisés par l'UNESCO, est publié régulièrement (l'annuaire de l'année scolaire n/n + 1 est publié en mars de l'année n + 1) et couvre tous les secteurs de l'enseignement ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6 ;
- l'annuaire des statistiques de la santé incluant un certain nombre d'indicateurs pertinents, conformes à ceux préconisés par l'OMS et l'UNICEF, est publié régulièrement (dans un délai de six mois après la fin de l'année sous revue) et couvre tous les secteurs de la santé ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6.

De plus, les pays sont encouragés à atteindre les résultats suivants :

- un profil de pauvreté est produit tous les six ans. Il peut être actualisé au bout de trois ans à l'aide d'enquêtes légères biennales, des enquêtes agricoles et des indicateurs macroéconomiques du pays sans qu'il soit nécessaire de réaliser une enquête lourde ;
- les données de base et les résultats des enquêtes en cours sont archivés au fur et à mesure de leur exécution selon un modèle conçu à l'avance ;
- des données de base sur l'emploi ayant pour principal objectif le suivi des conditions de vie des ménages et la mise à jour des profils de pauvreté (tout en permettant la confection des comptes nationaux) sont produites tous les deux ans ;
- des données de base sur la consommation des ménages et sur les activités informelles ayant pour principal objectif de produire un profil analytique de pauvreté (tout en permettant la confection des comptes nationaux) sont produites tous les six ans.

3.2.6. Statistiques agricoles

3.2.6.1. Objectifs spécifiques

La nécessité pour les pays membres de définir et de mener des politiques agricoles réalistes et cohérentes, de suivre et d'assurer la sécurité alimentaire, de définir et d'évaluer des programmes et des projets, enfin de bien prendre en compte le secteur agricole dans les comptes nationaux, impose que les systèmes statistiques nationaux soient en mesure de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble d'opérations dans ce secteur. Le contenu souhaitable d'un tel système a été décrit dans un document conjoint de la FAO, de la Banque mondiale et du Département de l'agriculture des États-Unis (Programme pour le renforcement des systèmes nationaux de statistiques alimentaires et agricoles en Afrique).

Les objectifs spécifiques du PROSMIC dans le domaine des statistiques agricoles sont assez proches de ceux mentionnés précédemment pour les conditions de vie des ménages et la pauvreté et peuvent se résumer ainsi :

- créer (ou redynamiser) des cadres institutionnels permettant la coordination des activités et les partenariats techniques entre les structures spécialisées et les INS ;
- renforcer, notamment par des actions de formation appropriées, les capacités techniques des INS et des structures nationales spécialisées dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information agricole ;
- élaborer et mettre en place un système d'information sur l'agriculture qui prenne en compte les besoins des utilisateurs, du suivi conjoncturel et de la comptabilité nationale.

3.2.6.2. Résultats attendus

- une cellule de coordination des statistiques agricoles est créée ou est rendue fonctionnelle au sein de la structure nationale de coordination statistique ;
- un système d'information sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, déterminant les données minimales requises et les types d'opérations à réaliser, est conçu et un programme national de statistiques agricoles à moyen terme est établi ;

- les modalités de la coopération technique, entre les services statistiques des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'INS sont définies et mises en œuvre ;
- les cadres des structures nationales et régionales chargées des statistiques de production végétale, de l'élevage et de la pêche sont formés aux méthodes statistiques et informatiques récentes relatives à leur activité ;
- les principales enquêtes périodiques exécutées par les différentes structures sont intégrées à travers une harmonisation des méthodologies (utilisation d'une base de sondage unique, utilisation de concepts, de définitions, de nomenclatures, de périodes de référence harmonisés) ;
- les dispositifs nationaux de collecte des données sur la production végétale, l'élevage et la pêche sont organisés et fiabilisés. Des procédures transparentes et efficaces de contrôle, de saisie, d'apurement, de traitement et de diffusion des données sont conçues, mises en place et internalisées au sein des dispositifs ;
- les méthodologies de collecte de données existantes sont améliorées et régulièrement mises à jour ;
- les enquêtes réalisées portant sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sont mieux valorisées à travers des analyses approfondies et des publications ;
- des méthodologies sont conçues et testées pour la couverture de domaines de production non couverts et des guides pratiques élaborés et diffusés pour permettre leur utilisation ;
- les données de base, les résultats et les documents techniques des enquêtes et recensements sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sont archivés selon les moyens modernes (CD-ROM) et mis à la disposition des utilisateurs ;
- les bilans disponibilités / utilisations des produits agricoles et alimentaires et les bilans alimentaires sont élaborés et diffusés régulièrement ;
- un annuaire national des statistiques agricoles est publié régulièrement ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6 ;
- une base de données agricoles est mise en place.

IV. HYPOTHESES, RISQUES ET FLEXIBILITE

Le succès du présent programme suppose la réalisation des conditions suivantes :

- les gouvernements des États membres matérialisent leur engagement politique vis-à-vis du développement de la statistique au niveau national et de l'intégration régionale, notamment en prenant les mesures nécessaires aux plans institutionnel et financier pour soutenir le programme ; un engagement clair devra être pris pour assurer après 2005 la prise en charge du personnel recruté par le programme et la maintenance des équipements acquis ;
- les Instituts nationaux de statistique participent activement au programme et lui accordent un degré de priorité suffisant tout en veillant à la poursuite, voire à l'amélioration des travaux statistiques dans les domaines non couverts par le programme ;
- des actions ultérieures de développement de la production statistique sont mises en œuvre dans le cadre des plans nationaux de développement statistiques à moyen terme.

Pour mesurer le degré de réalisation de ces conditions, les indicateurs suivants seront utilisés :

- montants des crédits alloués chaque année par les gouvernements aux systèmes statistiques nationaux (notamment les INS) pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement ;
- nombre d'agents recrutés chaque année par la fonction publique et mis à la disposition des systèmes statistiques nationaux et des INS. Ce nombre sera ventilé en cadres supérieurs, cadres moyens et personnel d'exécution et selon les domaines d'activité en mettant en évidence les six domaines prioritaires du PROSMIC ;
- montant des crédits alloués par les gouvernements pour la réalisation d'enquêtes et de recensements et répartition de ces montants par domaine d'activité.

Les principaux risques liés à la réalisation des activités, à l'obtention des résultats visés et des objectifs spécifiques du programme sont relatifs à la faiblesse institutionnelle des systèmes statistiques nationaux des États membres qui se reflète dans la faiblesse des capacités de gestion, de programmation et de suivi des travaux, la coordination insuffisante des activités, le faible intérêt porté à la diffusion et la difficulté à motiver le personnel. En mettant en place un mécanisme efficace de suivi et de coordination des activités au niveau national et domaine par domaine, en améliorant les capacités d'analyse et de diffusion ainsi que les conditions matérielles de travail, le programme devrait contribuer à limiter ces risques.

L'existence d'AFRISTAT constitue un atout majeur dans le développement de la statistique en Afrique subsaharienne en général et dans le succès du présent programme en particulier. En effet, AFRISTAT est la seule organisation régionale africaine entièrement consacrée à l'amélioration et à l'harmonisation des statistiques économiques et sociales. Il dispose d'une équipe d'experts ayant une bonne pratique de la statistique en Afrique et proche des préoccupations et attentes des producteurs et utilisateurs. Son mode de financement original, basé sur un fonds de capitalisation, lui garantit un fonctionnement régulier et stable sur une longue période sans qu'il soit nécessaire de recourir à des contributions annuelles des États membres.

Par ailleurs, l'existence d'une demande solvable en information statistique aux niveaux sous-régional et régional constitue un stimulant à la production statistique.

Même si les objectifs spécifiques et les résultats attendus sont communs, la mise en œuvre des activités se fera de manière flexible en tenant compte des spécificités de chaque pays. Enfin, le PROSMIC est un programme minimum : il est axé sur quelques thèmes jugés centraux à la fois par les responsables de la statistique et par ses utilisateurs.

V. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

5.1. Moyens physiques et non physiques

Pour mener à bien le programme, les moyens suivants sont prévus :

- l'assistance technique pour réaliser les enquêtes et études, préparer et animer les séminaires et groupes de travail, mettre au point les méthodes, élaborer les modules de formation et assurer celle-ci ;
- le personnel des systèmes statistiques nationaux pour participer activement, lors des groupes de travail et séminaires à l'adoption des normes, méthodes statistiques et outils harmonisés ;
- le recrutement éventuel de personnel supplémentaire pour mener à bien les activités prévues ;
- la fourniture d'équipement informatique, de matériel de reproduction et d'impression, de mobilier de bureau, de moyens de communication (téléphone, fax, accès à Internet) et de déplacement ;
- la mise à disposition de crédits d'appui.

5.2. Modalités d'exécution

Les volets nationaux du programme seront exécutés sous la responsabilité des gouvernements. Dans chaque État membre, la coordination technique sera assurée par l'Institut national de statistique.

Un comité national de pilotage sera mis en place et comprendra l'INS, les principaux services techniques qui interviennent dans la mise en œuvre du programme ainsi que les représentants des bailleurs de fonds selon les modalités prévues dans les conventions ou accords de financement. Le Comité national de pilotage se réunira au moins une fois par an.

Le volet régional du programme sera exécuté par AFRISTAT ou avec son concours. Un comité de pilotage sera mis en place selon les modalités prévues par les bailleurs de fonds. Il se réunira au moins une fois par an.

5.3. Calendrier d'exécution

Le Programme porte sur une durée de cinq (5) ans : du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005.

5.4. Coûts

Le budget global du Programme qui couvre une période de 5 ans commençant le 1^{er} janvier 2001, s'élève à 14 248 millions FCFA, soit 21,7 millions d'Euros. Ce budget comprend le coût de l'expertise AFRISTAT évalué à 1 604 millions de FCFA, soit 2,4 millions d'Euros.

Les États bénéficiaires continueront, pendant la durée du PROSMIC, de supporter les activités statistiques, y compris celles du PROSMIC, à hauteur de plus de 4 milliards de francs CFA par an, montant annuel actuel des budgets courants des INS des seize États.

Ce budget, **non compris l'expertise** d'AFRISTAT, se décompose ainsi, en francs CFA :

Activités régionales liées aux six domaines prioritaires	2 192 702 500 FCFA
Appuis aux systèmes statistiques nationaux (activités nationales)	9 162 206 000 FCFA
Évaluation externe	40 800 000 FCFA
Frais de gestion	569 785 425 FCFA
Divers et imprévus	598 274 696 FCFA

Des tableaux par domaine, pays et type de dépenses figurent en annexe (voir annexes 8, 9, 10 et 11).

VI. FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE

Le Programme statistique minimum commun a été élaboré à la demande des États membres à travers le Comité de direction d'AFRISTAT.

Il tient compte des priorités sectorielles déjà définies par les INS au moment de la préparation du Traité AFRISTAT et son élaboration a tiré profit des constats, analyses et conclusions de l'étude sur l'état des systèmes statistiques dans les États membres réalisée en 1996/1997.

En ce qui concerne la viabilité technique du Programme, celui-ci ne pourra assurer à lui seul sa pérennité, d'autres appuis complémentaires seront nécessaires, en vue d'améliorer les statistiques de base dans tous les domaines de l'activité économique et sociale.

Quant à la viabilité financière, elle s'inscrit dans un cadre plus large de réformes des institutions publiques mais peut néanmoins trouver une solution au sein du programme par la concentration des ressources limitées des États sur un nombre restreint de domaines.

VII. SUIVI ET EVALUATION

Pour le suivi et l'évaluation du programme, des indicateurs de suivi ont été identifiés. Des mécanismes de suivi, au niveau national et régional, et d'évaluation du programme sont également proposés ci-dessous.

7.1. Indicateurs de suivi

7.1.1. *Au niveau de l'objectif global*

- Mise en œuvre de politiques nationales cohérentes ;
- disponibilité des statistiques nécessaires à la définition des politiques économiques nationales et régionales et à la surveillance multilatérale : agrégats macroéconomiques, indicateurs, statistiques sectorielles ; dates de disponibilité de ces données ;
- avancement du processus d'intégration régionale.

7.1.2. *Au niveau des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des activités*

Les indicateurs de suivi par domaine au niveau des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des activités figurent en annexe 5.

7.2. Coordination, suivi et évaluation externe

Le Comité de direction d'AFRISTAT élargi aux représentants des bailleurs de fonds constituera le Comité de coordination du programme. Il se réunira une fois par an, en marge des réunions du Comité de direction pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux et faire des recommandations pour le futur. Il s'appuiera à cet effet sur les travaux et recommandations des Comités nationaux de pilotage.

Une évaluation externe du volet régional du programme sera effectuée par des consultants indépendants avant la fin du programme. Elle aura pour but d'analyser les résultats déjà obtenus, les objectifs spécifiques atteints et de formuler des recommandations pour les suites éventuelles à donner au programme.

ANNEXE 1

SITUATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES DU PROSMIC

(TABLEAUX 1 à 6)

TABLEAU 1 : CADRE LEGAL ET COORDINATION DES SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX⁽¹⁾

PAYS	Législation statistique		Coordination du système statistique national			
	Existence d'une loi fondamentale	Date de la loi	Existence d'une structure	Existence d'un texte la régissant	Fonctionnement effectif	Statut de fonctionnement S : satisfaisant NS : non satisfaisant
BENIN	Oui	16/10/73	Oui	Oui	Non	NS
BURKINA	Oui	08/11/96	Oui	Oui	Oui	NS
CAMEROUN	Oui	16/12/91	Oui	Oui	Oui	NS
CENTRAFRIQUE	Non	-	Oui	Oui	Oui	NS
COMORES	Non	-	Non	-	-	-
CONGO	Oui	07/07/82	Oui	Oui	Non	NS
COTE D'IVOIRE	Oui	07/06/51	Oui	Oui	Non	NS
GABON	Oui	06/04/71	Oui	Oui	Non	NS
GUINEE-BISSAU	Oui	25/03/91	Non	-	-	-
GUINEE ÉQUATORIALE	Non	-	Non	-	-	-
MALI	Oui	29/06/91	Oui	Oui	Oui	NS
MAURITANIE	Oui	06/06/84	Oui	Oui	Non	NS
NIGER	Oui	30/03/93	Oui	Oui	Non	NS
SENEGAL	Oui	30/06/96	Oui	Oui	Oui	S
TCHAD ²	Non	-	Non	-	-	-
TOGO	Non	-	Non	-	-	-

Notes :

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

⁽²⁾ Le Tchad a adopté une loi statistique en 1999.

Sources :

- Enquête 1996 sur l'état des systèmes statistiques nationaux dans les États membres d'AFRISTAT
- Rapports des consultants nationaux

TABLEAU 2 : SITUATION DES COMPTES NATIONAUX⁽¹⁾

Pays	Comptabilité nationale								Environnement de travail			
	Référence des comptes	Phase du SCN 93	Derniers comptes réalisés				Dernier compte définitif publié		Effectif total	Dont cadres (3)	Appréciation sur le matériel informatique	Appréciation sur les locaux
			Définitifs	Semi-définitifs	Provisoires	Prévisionnels	Année de compte	Date de publication				
BENIN	SCN 68	0	95		96, 97	98, 99, 00	95	juin-97	2	1	insuffisant	pas satisfaisant
BURKINA FASO	SCN 68	0	93		94 à 96	97, 98	89	nov-93	6	4	suffisant	moyen
CAMEROUN	SCN 93	4	93/94	94/95			92/93	mars-97	18	11	suffisant	satisfaisant
CENTRAFRIQUE	SCN 93	4	94	95 à 96	97	98	94	nov-97	6	4	moyen	satisfaisant
COMORES	SCN 68	0										
CONGO	SCN 68	0	95	96	97	98	95	1998	6	3	à reconstituer	à reconstituer
COTE D'IVOIRE	SCN 68	4	92		93 à 96	97, 98	86		10	4	suffisant	moyen
GABON	SCN 68	0	95			96, 97, 98	94	97	17	6	suffisant	satisfaisant
GUINEE-BISSAU	SCN 68	0	94	95	96				7	3	insuffisant	moyen
GUINEE ÉQUATORIALE	SCN 68	0	94	95, 96	97	98 à 00			4	1	insuffisant	moyen
MALI	SCN 93	1	93, 95 ⁽³⁾		96 ⁽³⁾	97 ⁽³⁾ , 98 ⁽³⁾	95 ⁽³⁾	mars-97	6	3	moyen	moyen
MAURITANIE	SCN 68	0	96		97	98, 99, 00	96	oct-97	6	3	suffisant	moyen
NIGER	SCN 68	0	94	95	96	97, 98	94	déc-97	9	2	suffisant	moyen
SENEGAL	SCN 68	0	94	95	96	97, 98, 99, 00	94	févr-97	4	4	insuffisant	moyen
TCHAD	SCN 93	1	95		96	97, 98	91	sept-93	4	2	insuffisant	pas satisfaisant
TOGO	SCN 68	0	93		94, 95, 96, 97	98 à 01	93	97	6	2	insuffisant	moyen
TOTAL / MOYENNE²		1,1							111	53		

Notes :⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998⁽²⁾ Moyenne pondérée par la population de chaque pays⁽³⁾ Est considéré comme cadre tout membre du personnel ayant au moins le niveau d'un ingénieur des travaux statistiques.⁽⁴⁾ Selon le SCN68**Source :**

- Instituts nationaux de statistique

TABLEAU 3 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE⁽¹⁾

Pays	Services	Personnel	Note de conjoncture	Autres statistiques publiées à caractère conjoncturel				
				Indice de la production industrielle	Indice des prix à la consommation	Commerce extérieur	Tableau de bord	Autres publications conjoncturelles
BENIN	DSEE et DSS / INSAE Direction de la prévision Observatoire de l'emploi BCEAO	2 ISE, 2 ITS, 4 adjoints techn 1 agent techn	Le point conjoncturel ; trimestrielle ; dernière parution 4 ^{ème} trimestre 1997 Note de conjoncture ; dernière parution 4 ^e trimestre 1997		IHPC, mensuel	Données disponibles par Eurotrace	Tableau de bord sur l'emploi ; dernière parution 2 ^{ème} semestre 1997	- Cahier des entreprises, trimestriel, dernière paru- tion juillet 97 sur 1995 - Suivi des caractéristiques et comportements des ménages urbains en situation d'ajustement structurel, annuel - Données de conjoncture et indicateurs de prix
BURKINA FASO	Service de la prévision et de l'analyse de la conjoncture (INSD)	1 ITS, 3 Adjoints techn. 4 Agents techn.	Note rapide de conjoncture	Trimestriel	- Note rapide sur les prix à la consomma- tion - IHPC mensuel	Données disponibles par Eurotrace	Tableau de bord trimestriel de l'économie	Statistiques rapides
CAMEROUN	DSCN DP (Direction de la prévision) BEAC (Banque centrale) GICAM	<u>DSCN</u> : même équipe que pour la Compta. Nat. : 5 ISE, 7 ITS, 4 adjoints techn. 3 agents techn. 7 cadres A et B <u>DP</u> : 3 ISE, 7 ITS 1 adjoint techn. 3 agents techn. 16 cadres A et B	Note de conjoncture nationale ; trimestrielle Note de conjoncture ; semestrielle Note de conjoncture économique	Trimestriel	Mensuel et trimestriel	Mensuel et trimestriel		Note de conjoncture sur les échanges transfron- taliers ; trimestrielle

Note :

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

TABLEAU 3 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (suite)

Pays	Services	Personnel	Note de conjoncture	Autres statistiques publiées à caractère conjoncturel				
				Indice de la production industrielle	Indice des prix à la consommation	Commerce extérieur	Tableau de bord	Autres publications conjoncturelles
CENTRAFRIQUE	DSEE / MP	1 adjoint techn. 1 informaticien	Semestrielle ; Dernière parution 2 ^{ème} semestre 95, avril 96		Mensuel			Bulletin trimestriel de statistique
COMORES	DCS		Pas de note de conjoncture		Mensuel	Trimestriel		
CONGO	CNSEE	3 adjoints techn. 2 cadres A	Semestrielle		Mensuel	Annuel		
COTE D'IVOIRE	INS / DCPE		Lettre de conjoncture, trimestrielle	Trimestriel depuis 1979 et mensuel depuis 1997	- IHPC, mensuel - Indice des prix des ménages dont le chef est européen - Indice des prix des ménages africains dont le chef est ouvrier - Indice des prix des ménages africains dont le chef est cadre	Bulletin trimestriel du commerce extérieur	Mensuel	- Tableau résumé de l'économie, trimestriel - Etude et conjoncture, semestrielle - Indicateur de conjoncture - Bulletin mensuel des ressources animales
GABON	DSG / DGSEE DGE	6 ITS, 12 AT, 1 agent tech 1 cadre A 2 cadres B 1 ISE, 1 ITS, 2 cadres B	Flash conjoncture ; mensuel Tableau de bord mensuel	Oui	Mensuel		Mensuel	- Tendance des indicateurs d'activité - Bulletin mensuel de statistique
GUINEE BISSAU					Mensuel	Données disponibles par Eurotrace		
GUINEE ÉQUATORIALE	Planification globale et Etudes / DGSP				Mensuel			

TABLEAU 3 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (suite et fin)

Pays	Services	Personnel	Note de conjoncture	Autres statistiques publiées à caractère conjoncturel				
				Indice de la production industrielle	Indice des prix à la consommation	Commerce extérieur	Tableau de bord	Autres publications conjoncturelles
MALI	DNSI DNAE	1 ITS	Eléments de conjoncture ; trimestriel Note mensuelle de conjoncture	Oui	IHPC, mensuel	Données disponibles par Eurotrace		Bulletin mensuel de Statistique
MAURITANIE	ONS / Service de la conjoncture	1 ITS, 1 adjoint techn.	Eléments de conjoncture ; trimestrielle ; dernière parution déc. 97		Mensuel	Données disponibles par Eurotrace		
NIGER	DAEEFP/ Service de la conjoncture	1 ITS, 1 adjoint techn. 1 cadre A, 8 cadres B	Note de conjoncture ; trimestrielle ; dernière parution fév. 98 sur 4 ^{ème} trimestre 97	Trimestriel	IHPC, mensuel	Données disponibles par Eurotrace		Système d'information sur les marchés des prix des produits vivriers, mensuel
SENEGAL	Division des synthèses et des projections macro-économiques (Direction de la prévision et de la statistique)	14 ITS, 1 cadre A	Note de conjoncture ; trimestrielle ; dernière parution mars 98 sur 4 ^{ème} trimestre 97	Trimestriel	IHPC, mensuel	Données disponibles par Eurotrace	Tableau de bord de l'économie sénégalaise ; bimestrielle, dernière parution nov. 97 sur 3 ^{ème} trimestre 97	Note sur la situation économique ; trimestrielle ; dernière parution mars 98 sur 4 ^{ème} trimestre 97
TCHAD	DSEED : Service non opérationnel car pas de moyens humains et matériels				Bimensuel			Bulletin statistique ; trimestriel
TOGO	Direction de l'économie / Ministère de l'économie et des finances DGS	1 ISE	Note "Repères conjoncturels"		IHPC, mensuel	Données disponibles par Eurotrace, mais publication annuelle, dernière parution, 1995		- TOFE - Budgets économiques

Notes :

ISE : Ingénieur statisticien économiste
ITS : Ingénieur des travaux statistiques
Adjoint Techn. : Adjoint technique de la statistique
Agent techn ou ATS : Agent technique de la statistique
Cadres A, B, C : Personnel non statisticien

Sources :

- rapports des consultants nationaux

TABLEAU 4 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION¹

Pays	Existence d'une unité en charge des publications au sein de l'INS	Existence ou accès à une unité d'impression au sein de l'INS	Principales publications permanentes en avril 1998			Existence d'un centre de documentation et importance du fonds documentaire
			Titre	Périodicité	Dernière publication	
BENIN	Oui/NS	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin statistique Annuaire statistique Répertoire des entreprises² Annuaire statistique de l'enseignement primaire et maternel Annuaire statistique de la santé Bulletin statistique et épidémiologique Cahier des entreprises Note de conjoncture Tableau de bord sur l'emploi Bulletin mensuel de l'IHPC 	Trimestriel Annuel Annuel Annuel Annuel Trimestriel Trimestriel Trimestriel Semestriel Mensuel	3 ^{ème} T. 1994 1994 1993 1992/1993 1996 4 ^{ème} T. 1997 1995 4 ^{ème} T. 97 2 ^{ème} S. 97 03/98	Oui/2000 documents
BURKINA	Oui/NS	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique du Burkina Faso Répertoire fichier des entreprises² Indice des prix à la consommation africaine² Note rapide de conjoncture Tableau de bord de l'économie Bulletin d'information statistique et économique Bulletin des statistiques scolaires de l'enseignement de base Bulletin des statistiques scolaires et universitaires Rapport annuel des statistiques sanitaires IHPC 	Annuel Annuel Annuel Trimestriel Trimestriel Trimestriel Annuel Annuel Annuel Mensuel	1995 1993 1995 4 ^{ème} T. 1997 4 ^{ème} T. 1997 2 ^{ème} T. 1997 1995/1996 1993/1994 1996 03/98	Oui/5000 documents
CAMEROUN	Oui/S	Non	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique du Cameroun² Cameroun en chiffre² Notes annuelles² Note annuelle sur le commerce extérieur² Etude économique et financière des entreprises² Note rapide du commerce extérieur Evolution des prix à la consommation finale des ménages à Yaoundé Evolution des prix à la consommation finale des ménages à Douala Note annuelle sur l'évolution des prix à la consommation finale des ménages au Cameroun Bulletin mensuel de statistique 	Décennal Annuel Annuel Annuel Annuel Mensuel Mensuel Mensuel Mensuel Annuel Mensuel	1991 1995 1991 1995/1996 1994/1995 03/98 03/98 03/98 01/98	Oui/2300 documents

Notes :

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

⁽²⁾ Situation faite au 15/10/97

TABLEAU 4 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION (suite)

Pays	Existence d'une unité en charge des publications au sein de l'INS	Existence ou accès à une unité d'impression au sein de l'INS	Principales publications permanentes en avril 1998			Existence d'un centre de documentation et importance du fonds documentaire
			Titre	Périodicité	Dernière publication	
CENTRAFRIQUE	Oui/S	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Prix à la consommation des ménages et prix de gros / Bilan annuel • Les résultats de l'enquête industrielle • Annuaire statistique • Commerce extérieur en RCA • Statistique en bref • Bulletin trimestriel de statistique • Annuaire des statistiques régionales • Annuaire des statistiques scolaires • Bulletin annuel d'information sanitaire 	Annuel Annuel Annuel Annuel Mensuel Trimestriel Annuel Annuel Annuel	1996 1992 1995 1992 Oct. 96 2 ^{ème} T. 97 1993/1994 1993/1994 1995	Oui/5000 documents
COMORES	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Indice des prix à la consommation • Statistique du commerce extérieur 	Mensuel Trimestriel	- -	Non
CONGO	Oui/NS	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Stat Info • Indices des prix à la consommation africaine et européenne • Cadre macro-économique 	Semestriel Mensuel Annuel	ND	Oui/4500
COTE D'IVOIRE	Oui/NS	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Le mémento chiffré • La banque des données financières • Annuaire statistique des ressources animales • Annuaire du commerce extérieur • IHPC • Tableau de bord • Enquête sur l'activité industrielle • Indice de production industrielle • Bulletin trimestriel • Bulletin mensuel des ressources animales 	Annuel Annuel Annuel Annuel Mensuel Mensuel Trimestriel Mensuel Trimestriel Mensuel	1996 1996 1996 1995 03/98	Oui
GABON	Oui/S	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Gabon en chiffres • Annuaire statistique • Annuaire statistique de l'enseignement • Annuaire statistique de la santé • Situation économique et financière des entreprises du secteur moderne • Tendances de l'économie • Flash-Prix 	Annuel Annuel Annuel Annuel Annuel Annuel Mensuel	1996 1996 1994 1995 03/98	Oui/5969 documents
GUINEE BISSAU	ND	ND	•	ND	ND	ND
GUINEE ÉQUATORIALE	Non	ND	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée en chiffres • Annuaire statistique • Commerce extérieur 	Annuel Annuel Annuel		Oui/99 documents

TABLEAU 4 : SITUATION DANS LE DOMAINE DE LA DIFFUSION (suite et fin)

Pays	Existence d'une unité en charge des publications au sein de l'INS	Existence ou accès à une unité d'impression au sein de l'INS	Principales publications permanentes en avril 1998			Existence d'un centre de documentation et importance du fonds documentaire
			Titre	Périodicité	Dernière publication	
TCHAD	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique² • Indice des prix à la consommation² • Rapport annuel des statistiques de l'élevage² • Statistique de l'emploi² • Annuaire des statistiques scolaires • Annuaire des statistiques sanitaires² • Observation sur les prix à la consommation pour la ville de N'Djaména 	Annuel Annuel Annuel Annuel Annuel Bimensuel	1995 1994/1995 1995 1994 1995/1996 1995 03/98	Oui/884 documents
TOGO	Oui/NS	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du Togo • Annuaire statistique du commerce extérieur • Annuaire des statistiques scolaires • Annares des statistiques sanitaires • IHPC 	Annuel Annuel Annuel Annuel Mensuel	1987 1995 1995/1996 1994 03/98	Oui

Notes :

⁽²⁾ situation faite au 15/10/97

NS = Fonctionnement Non Satisfaisant

S = Fonctionnement Satisfaisant

Existence d'une unité d'impression = existence d'une photocopieuse de grande capacité et de matériel de reliure

IHPC = Indice harmonisé des prix à la consommation (UEMOA)

Sources :

- Rapports des consultants nationaux
- Enquête sur l'état des systèmes statistiques nationaux de 1996

TABLEAU 5 : SITUATION DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION⁽¹⁾

Pays	Unité chargée des Statistiques	Ressources humaines ^{(2) (3)}	Publication principale, titre, dernière publication, période couverte
BENIN	<ul style="list-style-type: none"> Services des statistiques et de gestion de l'information (SSGI) (Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique) Autres directions de ce Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> 1 économiste 2 ISE 2 cadres B 	Annuaires statistiques : <ul style="list-style-type: none"> des enseignements primaire et maternel de l'enseignement secondaire des enseignements technique et professionnel de l'enseignement supérieur (diffusion très limitée faute de moyens)
BURKINA	<ul style="list-style-type: none"> Service statistique et carte scolaire – SCSS (Ministère de l'enseignement de base) Service statistique et documentation – SSD (Ministère des enseignements secondaire et supérieur et de la recherche scientifique) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cadres A 2 cadres B 1 cadre A 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin annuel des statistiques scolaires de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, dernière publication : 1997 portant sur l'année scolaire 1995/96
CAMEROUN	<ul style="list-style-type: none"> Service de recueil et de traitement des données (Sous-Direction de la prospective – Direction de la prospective et des ressources humaines (Ministère de l'éducation nationale) Cellule de la prospective et de la planification (Division de la planification et du financement – Ministère de l'enseignement supérieur) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ITS 2 AD 3 cadres A 1 ATS 6 cadres A 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique de l'éducation, dernière publication parue en 1994 portant sur les années 1987/88 à 1993/94 Annuaire statistique de l'enseignement supérieur, dernière publication en 1993 portant sur les dix dernières années
CENTRAFRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques scolaires (Ministère de l'éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre A 3 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires, dernière publication en mars 1997 pour 1993/94
COMORES	<ul style="list-style-type: none"> Direction générale de la planification, des études et des projets (Ministère de l'éducation nationale, des enseignements technique et professionnel) 		<ul style="list-style-type: none"> Tableau de bord (annuel)
CONGO	<ul style="list-style-type: none"> Service de la planification et des statistiques scolaires (Ministère de l'enseignement fondamental et secondaire) Service de la planification et des statistiques (Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cadres A 3 cadres B 3 cadres A 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires, dernière publication parue en 1993, portant sur les années 1992 et 1993
COTE D'IVOIRE	<ul style="list-style-type: none"> Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ISE 1 cadre A 2 AD 1 ITS 1 informaticien 3 cadres A 1 cadre B 1 démographe 1 ITS 1 AD 1 ATS 	<ul style="list-style-type: none"> Série complète de statistiques scolaires de l'enseignement primaire et secondaire général disponible

Note :

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

TABLEAU 5 : SITUATION DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION (suite et fin)

Pays	Unité chargée des Statistiques	Ressources humaines ^{(2) (3)}	Publication principale, titre, dernière publication, période couverte
GABON	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques scolaires et de l'emploi (Direction de la planification et de la programmation des investissements –Ministère de l'éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ITS 2 ATS 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique de l'enseignement, dernière publication : janvier 1996
GUINEE BISSAU	n.d	n.d	n.d.
GUINEE ÉQUATORIALE	n.d	n.d	n.d.
MALI	<ul style="list-style-type: none"> Cellule de planification et de statistique (Division de la statistique et de la documentation – Ministère de l'éducation de base) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre A 2 cadres B 2 cadres C 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire de l'enseignement fondamental
MAURITANIE	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques (Ministère de l'éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> 8 cadres A 4 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires (tous niveaux) : parution 6 mois après la fin de l'année scolaire
NIGER	<ul style="list-style-type: none"> Division des statistiques et de l'informatique (Direction des études et de la programmation –Ministère de l'éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> 4 ITS 1 AD 4 ATS 2 informaticiens 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique de l'éducation, dernière publication : année 1997 pour 1996/97
SENEGAL	<ul style="list-style-type: none"> Bureau des statistiques scolaires (Division de la planification – Direction de la planification et de la réforme de l'éducation – Ministère de l'éducation nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ATS 1 cadre A 3 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires et universitaires, dernière publication fin 1997 pour 1996/97
TCHAD	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques scolaires (Direction de l'analyse et de la prospective – Ministère des enseignements de base, secondaire et de l'alphabétisation) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 AD 1 cadre A 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires, dernière publication : porte sur l'année scolaire 1995/96
TOGO	<ul style="list-style-type: none"> Direction générale de la planification de l'éducation (Ministère de l'éducation nationale et de la recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ITS 1 AD 2 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques scolaires, la dernière publication porte sur l'année scolaire 1995/96

Notes :

⁽²⁾ Au niveau de la structure centrale dans la capitale

⁽³⁾ ISE = Ingénieur statisticien économiste

ITS = Ingénieur des travaux statistiques

AD = Adjoint technique de la statistique

ATS = Agent technique de la statistique

Cadres A, B, C = Il s'agit de personnel non statisticien

Sources :

- Rapports des consultants nationaux

TABLEAU 6 : SITUATION DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES DE LA SANTE⁽¹⁾

PAYS	Unité chargée des statistiques	Ressources humaines ^{(2) (3)}	Publication principale, titre, dernière publication, période couverte
BENIN	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques, de la documentation et de la recherche opérationnelle (Ministère de la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ITS 1 informaticien 2 cadres A 3 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique, dernière publication en septembre 1997 pour l'année 1996 Bulletin statistique et épidémiologique (Rétro-Snigs du 4^e trimestre 1997 disponible)
BURKINA	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'information sanitaire (Ministère de la Santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 AD 1 démographe 2 cadres A 2 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique, édition 1996 publiée en mars 1998
CAMEROUN	<ul style="list-style-type: none"> Cellule des informations sanitaires (Division des études, de la planification, des informations et de l'informatique – Ministère de la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ITS 1 Démographe 1 cadre A 2 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques sanitaires, dernière publication en 1988 portant sur l'année 1987
CENTRAFRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Services des études et de l'information sanitaire (Direction des études, et de la planification – Ministère de la santé publique et de la population) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 AD 1 ATS 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin annuel d'information sanitaire, dernière édition 1995 publiée en 1996
COMORES	<ul style="list-style-type: none"> Division de l'épidémiologie de la planification et des statistiques (Ministère de la santé publique et de la population) 	n.d	n.d
CONGO	<ul style="list-style-type: none"> Service de la Planification, section des statistiques (Ministère de la Santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cadres A 1 cadre B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques de la santé dernière publication en 1982, portant sur 1980 – 1981
COTE D'IVOIRE	<ul style="list-style-type: none"> Direction du contrôle, de l'évaluation et de l'information sanitaire (Ministère de la santé publique) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ITS 1 AD 2 cadres A 1 cadre B 1 informaticien 	n.d
GABON	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'informatique et des statistiques (Ministère de la santé publique et de la population) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ISE 1 ITS 3 AD 1 informaticien 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique, édition 1995 publiée en février 1996

Note :

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

⁽²⁾ Au niveau de la structure centrale dans la capitale

⁽³⁾ ISE = Ingénieur statisticien économiste

ITS = Ingénieur des travaux statistiques

AD = Adjoint technique de la statistique

ATS = Agent technique de la statistique

Cadres A, B, C = Il s'agit de personnel non statisticien

TABLEAU 6 : SITUATION DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES DE LA SANTE (suite et fin) ⁽¹⁾

PAYS	Unité chargée des statistiques	Ressources humaines ^{(2) (3)}	Publication principale, titre, dernière publication, période couverte
GUINEE BISSAU	n.d	n.d	n.d
GUINEE ÉQUATORIALE	n.d	n.d	n.d
MALI	<ul style="list-style-type: none"> Cellule de planification et de statistique (Division de l'épidémiologie – Ministère de la santé, de la solidarité et des personnes âgées) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre A 2 AD 2 ATS 1 documentaliste 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique (publié avec 2 ans de retard)
MAURITANIE	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques (Ministère de la santé et des affaires sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> 3 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques sanitaires (publié en général avec deux ans de retard)
NIGER	<ul style="list-style-type: none"> Direction du système national d'informations sanitaires (Ministère de la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 AD 3 informaticiens 9 cadres A 3 cadres B 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique, dernière édition publiée en 1997
SENEGAL	<ul style="list-style-type: none"> Division des statistiques sanitaires (Direction de l'hygiène et de la santé publique – Ministère de la santé publique et de l'action sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ITS 1 ATS 1 démographe 3 cadres A 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques sanitaires, dernière édition publiée en mai 1997
TCHAD	<ul style="list-style-type: none"> Division du système d'informations sanitaires (Direction de la planification et de la formation – Ministère de la santé publique) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ITS 1 ATS 1 Démographe 3 cadres A 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques sanitaires, dernière publication en mai 1997
TOGO	<ul style="list-style-type: none"> Service des statistiques sanitaires (Ministère de la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ITS 1 AD 8 ATS 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des statistiques sanitaires, dernière édition 1994 publiée en avril 1997

Notes

⁽¹⁾ Données recueillies en avril 1998

⁽²⁾ Au niveau de la structure centrale dans la capitale

⁽³⁾ ISE = Ingénieur statisticien économiste

ITS = Ingénieur des travaux statistiques

AD = Adjoint technique de la statistique

ATS = Agent technique de la statistique

Cadres A, B, C = Il s'agit de personnel non statisticien

Sources : Rapports des consultants nationaux

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE D'ENSEMBLE

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Groupes d'activités (à titre indicatif)
1. Coordination statistique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les textes réglementaires et élaborer ou améliorer les instruments techniques promouvant la coordination statistique Assurer une coordination effective dans les domaines retenus pour le PROSMIC 	<ul style="list-style-type: none"> Un texte réglementaire permettant la généralisation d'outils techniques homogènes disponible Des outils harmonisés en place (exemple : nomenclatures d'activités et de produits) Un recueil harmonisé des concepts et définitions statistiques élaboré et diffusé Un plan national de développement statistique à moyen terme est adopté et mis en oeuvre Des cellules de coordination fonctionnelles créées pour chacun des domaines "Comptabilité nationale", "Conjoncture économique et sociale", "Diffusion", "Statistiques sociales", "Statistiques agricoles" 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des outils statistiques harmonisés (nomenclatures d'activités et de produits, etc.) Élaborer un recueil harmonisé de concepts et définitions statistiques Réunir régulièrement les cellules de coordination dans les domaines prioritaires du PROSMIC Organiser des séminaires de vulgarisation des outils harmonisés et du recueil des concepts et définitions, à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques Élaborer ou mettre à jour les textes régissant le cadre légal de la coordination Élaborer un plan national de développement statistique à moyen terme
2. Comptabilité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des comptes nationaux conformes au SCN 1993, avec le degré de détail correspondant aux phases 1 à 4 proposées par la Commission de statistique des Nations-Unies, et dans des délais compatibles avec le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI Publier régulièrement les versions provisoire et définitive des comptes, ainsi que des comptes prévisionnels Disposer d'équipes de comptables nationaux bien formés afin de pérenniser les méthodes d'élaboration des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Des publications disponibles à temps comprenant : <ul style="list-style-type: none"> le PIB par branches d'activité, le PIB et ses emplois, à prix courants et aux prix de l'année de base la séquence des comptes, du compte de production au compte du capital, pour tous les secteurs institutionnels les comptes du reste du monde A partir de l'année 2005, chaque année n les comptes suivants sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> fin septembre n pour le compte exploratoire n+1 fin mars n pour le compte prévisionnel de l'année n (révision en septembre) fin septembre n pour le compte provisoire de l'année n-1 fin février n pour le compte définitif de l'année n-2 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place, au sein des INS, une unité exclusivement chargée de l'élaboration des comptes nationaux Structurer l'organisation des travaux de comptabilité nationale autour du module ERETES Collecter et exploiter les statistiques sectorielles pertinentes en vue d'améliorer les estimations de comptabilité nationale Poursuivre les travaux d'harmonisation régionale des méthodes d'élaboration des comptes (définitifs, provisoires) Élaborer des méthodes harmonisées de prévision macroéconomique Réaliser les travaux méthodologiques nécessaires à la confection des comptes (provisoires, définitifs, prévisionnels, exploratoires) dans le cadre du SCN 93 Assurer la formation des comptables nationaux et des cadres chargés de l'élaboration des comptes prévisionnels et exploratoires
3. Conjoncture économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une information conjoncturelle <ul style="list-style-type: none"> complète, trimestrielle, diffusée six semaines (Bulletin) ou huit semaines (Note) après le trimestre étudié 	<ul style="list-style-type: none"> Un Bulletin trimestriel d'informations conjoncturelles publié régulièrement, dans un délai de six semaines après la fin du trimestre sous revue Une Note de Conjoncture trimestrielle publiée régulièrement, dans un délai de huit semaines après la fin du trimestre sous revue 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer ou améliorer des indicateurs de conjoncture pertinents - Mettre en place ou améliorer un système efficient de collecte des données conjoncturelles - Mettre en place une base de données conjoncturelles - Définir le format et le contenu des deux publications conjoncturelles - Former les cadres de la conjoncture à l'analyse conjoncturelle.

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE D'ENSEMBLE (suite)

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Groupes d'activités (à titre indicatif)
4. Diffusion de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser le plus largement possible des publications répondant aux besoins des utilisateurs Assurer l'autonomie de la fonction "Diffusion" Mettre progressivement en place une base de données centralisée Se conformer aux aspects qualité, intégrité, accessibilité du public du Système général de diffusion des données du FMI (SGDD) 	<ul style="list-style-type: none"> Une Unité "Diffusion" à un niveau hiérarchique suffisamment élevé est créée au sein de l'INS Un cadre organisationnel, les caractéristiques techniques de bases de données centralisées et les guides d'utilisation de ces bases sont disponibles Outre les publications citées pour chacun des autres domaines du PROSMIC, les publications standard suivantes sont publiées régulièrement : <ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique (délai : 9 mois après la fin de l'année n) Bulletin mensuel sur les prix à la consommation (délai : le 10 du mois n+1) Bulletin trimestriel du commerce extérieur (délai : 4 semaines après la fin du trimestre sous revue) Un site Internet est mis en place au sein de chaque INS 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités d'impression des INS Créer et mettre en place l'Unité "Diffusion" Mettre en place des comités de lecture Réorganiser les centres de documentation des INS et promouvoir les échanges entre ces centres et celui d'AFRISTAT Élaborer le cadre organisationnel et les caractéristiques techniques des bases de données centralisées Assurer la formation des responsables de l'Unité "Diffusion" et du centre de documentation Définir le contenu et le format des publications standard régulières Assurer la diffusion des publications standard régulières Améliorer les relations avec les utilisateurs, les répondants et les médias
5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Créer (ou re-dynamiser) des cadres institutionnels permettant la coordination des activités et des partenariats techniques entre les structures spécialisées et les INS Renforcer, notamment par des actions de formation appropriées, les capacités techniques des INS et des structures nationales spécialisées dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information Elaborer et mettre en place un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté qui prend en compte les besoins des utilisateurs, du suivi conjoncturel et de la comptabilité nationale Promouvoir le développement d'études sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté et la diffusion de l'information qui s'y rapporte. 	<ul style="list-style-type: none"> Une cellule de coordination des statistiques sociales est créée ou est rendue fonctionnelle au sein de la structure nationale de coordination statistique Une dizaine de cadres sont formés aux techniques de traitement informatique et d'archivage des données, aux fondements théoriques et aux techniques empiriques d'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages Un système d'information pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, déterminant les données minimales requises et les types d'opérations à réaliser est conçu et un programme national à moyen terme est établi Des méthodes harmonisées de construction des indicateurs de niveau de vie et de détermination des lignes de pauvreté sont adoptées Un tableau de bord social est produit tous les deux ans Une base de données sociales est mise en place Les résultats et les données de base des enquêtes antérieures disponibles sont archivées selon les moyens modernes (CD-ROM) Une étude approfondie sur des questions de pauvreté ou des questions connexes est produite chaque année à partir d'enquêtes existantes Les cadres des structures nationales et régionales chargées des statistiques de l'éducation et de la santé sont formés aux méthodes statistiques et informatiques récentes, relatives à leur activité L'annuaire des statistiques de l'éducation, incluant un certain nombre d'indicateurs pertinents, conformes à ceux préconisés par l'UNESCO, est publié régulièrement (l'annuaire de l'année scolaire n/n + 1 est publié en mars de l'année n + 1) et couvre tous les secteurs de l'enseignement ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6 L'annuaire des statistiques de la santé incluant un certain nombre d'indicateurs pertinents, conformes à ceux préconisés par l'OMS et l'UNICEF, est publié régulièrement (dans un délai de six mois après la fin de l'année sous revue) et couvre tous les secteurs de la santé ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages au sein du CNS Organiser des réunions régulières de cette structure de coordination Concevoir ou améliorer un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté adapté aux besoins de chaque pays Définir un socle minimum commun (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté Concevoir des méthodes harmonisées de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter Concevoir des modules de formation et organiser des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers) ; fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres Concevoir une base de données sociales et l'implanter dans les États membres Organiser des séminaires pour l'archivage des données des enquêtes et recensements sur CD-ROM Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt au vu de la politique économique et sociale. Élaborer des modules de formation à la statistique et à l'informatique, destinés aux cadres des structures nationales et régionales de l'éducation et de la santé, et assurer la formation de ces cadres Réviser et/ou arrêter la liste des indicateurs pertinents dans les domaines des statistiques de l'éducation et de la santé Améliorer la collecte des données administratives de l'éducation et de la santé (y inclus la révision éventuelle des supports et des circuits de collecte) et assurer la publication régulière des annuaires

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE D'ENSEMBLE (suite et fin)

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Groupes d'activités (à titre indicatif)
6. Statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Créer (ou re-dynamiser) des cadres institutionnels permettant la coordination des activités et les partenariats techniques entre les structures spécialisées et les INS • Renforcer, notamment par des actions de formation appropriées, les capacités techniques des INS et des structures nationales spécialisées dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information agricole • Élaborer et mettre en place un système d'information sur l'agriculture qui prend en compte les besoins des utilisateurs, du suivi conjoncturel et de la comptabilité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Une cellule de coordination des statistiques agricoles est créée ou est rendue fonctionnelle au sein de la structure nationale de coordination statistique • Un système d'information sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, déterminant les données minimales requises et les types d'opérations à réaliser est conçu et un programme national de statistiques agricoles à moyen terme est établi • Les modalités de la coopération technique, entre les services statistiques des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'INS sont définies et mises en œuvre • Les cadres des structures nationales et régionales chargées des statistiques de production végétale, de l'élevage et de la pêche sont formés aux méthodes statistiques et informatiques récentes relatives à leur activité • Les principales enquêtes périodiques exécutées par les différentes structures sont intégrées à travers une harmonisation des méthodologies (utilisation d'une base de sondage unique, utilisation de concepts, de définitions, de nomenclatures, de périodes de référence harmonisés) • Les dispositifs nationaux de collecte des données sur la production végétale, l'élevage et la pêche sont organisés et fiabilisés. Des procédures transparentes et efficaces de contrôle, de saisie, d'apurement, de traitement et de diffusion des données efficaces sont conçues, mises en place et internalisées au sein des dispositifs • Les méthodologies de collecte de données existantes sont améliorées et régulièrement mises à jour • Les enquêtes réalisées portant sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sont mieux valorisées à travers des analyses approfondies et des publications • Des méthodologies sont conçues et testées pour la couverture de domaines de production non couverts et des guides pratiques élaborés et diffusés pour permettre leur utilisation • Les données de base, les résultats et les documents techniques des enquêtes et recensements sur l'agriculture, l'élevage et la pêche sont archivés selon les moyens modernes (CD-ROM) et mis à la disposition des utilisateurs • Les bilans disponibilités / utilisations des produits agricoles et alimentaires et les bilans alimentaires sont élaborés et diffusés régulièrement. • Un annuaire national des statistiques agricoles est publié régulièrement ; il comprendra au minimum les informations figurant en annexe 6 • Une base de données agricoles est mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques agricoles au sein de la structure nationale de coordination statistique • Organiser des réunions régulières de la structure de coordination des statistiques agricoles • Elaborer un programme à moyen terme de développement des statistiques agricoles • Identifier les domaines, définir et mettre en œuvre les modalités de coopération technique entre les services de statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche et les INS • Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau central notamment en élaborant des modules de formation et en assurant la formation des cadres des services statistiques centraux dans les domaines suivants : statistique descriptive, techniques d'enquête et techniques de sondage ; techniques de traitement des enquêtes (saisie, apurement, tabulation, etc.) ; techniques d'archivage des données sur CD-ROM • Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau régional notamment en aidant à la formation en techniques d'enquête et en statistique descriptive des cadres et agents de collecte des services statistiques régionaux • fiabiliser les dispositifs nationaux de collecte des données sur la production végétale, l'élevage et la pêche • Concevoir et tester sur le terrain des méthodologies de collecte et de traitement pour les domaines d'intérêt identifiés pour lesquels il n'y a pas de méthodologies éprouvées, élaborer et diffuser des guides pratiques pour permettre leur utilisation • Elaborer et diffuser chaque année les bilans disponibilités / utilisations pour les principaux produits du pays et un bilan alimentaire • Elaborer et diffuser chaque année un annuaire national de statistiques agricoles • Identifier des thèmes d'intérêt sur l'agriculture et exploiter les données des enquêtes et recensements pour les traiter • Harmoniser les méthodologies de toutes les enquêtes exécutées par les différents services ou organismes et portant sur les mêmes domaines (production végétale, élevage, pêche) en vue d'assurer l'intégration et la complémentarité des sources de données • Archiver sur CD-ROM les fichiers, les résultats et les documents techniques des enquêtes et recensements sur l'agriculture, l'élevage et la pêche • Mettre en place une base de données agricoles

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
1. Coordination statistique	1.1 Mettre en place les outils statistiques harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion des nomenclatures communes et harmoniser éventuellement d'autres nomenclatures en organisant des groupes de travail et des consultations nationales avec les principaux utilisateurs Adopter les nomenclatures communes Diffuser les nomenclatures communes 	<ul style="list-style-type: none"> AFRISTAT/INS CD/CS/CM¹ INS
	1.2 Elaborer un recueil harmonisé de concepts et définitions statistiques	<ul style="list-style-type: none"> Définir le contenu du recueil Rédiger un projet de recueil Organiser une consultation nationale avec les producteurs et les utilisateurs pour examen du projet Adopter le recueil Diffuser largement le recueil Mettre à jour régulièrement le recueil 	<ul style="list-style-type: none"> AFRISTAT AFRISTAT AFRISTAT/INS CS/CD INS AFRISTAT
	1.3 Réunir régulièrement les cellules de coordination du PROSMIC	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les cellules de coordination Réunir au moins 2 fois par an ces cellules 	<ul style="list-style-type: none"> INS/Ministères INS/Ministères
	1.4 Organiser des séminaires de vulgarisation des outils harmonisés et du recueil des concepts et définitions, à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques	<ul style="list-style-type: none"> Organiser deux séminaires nationaux (pour chaque pays membre) de vulgarisation (un pour les nomenclatures d'activités et de produits et un pour les autres nomenclatures qui seront adoptées plus tard) Organiser un séminaire national (pour chaque pays membre) de vulgarisation du recueil 	<ul style="list-style-type: none"> INS INS
	1.5 Elaborer ou mettre à jour les textes régissant le cadre légal de la coordination	<ul style="list-style-type: none"> Rassembler et analyser les textes existants Organiser un atelier régional avec pour objectif d'arriver à des recommandations minimales sur le contenu des nouveaux textes Rédiger et faire adopter les nouveaux textes (les INS devront au préalable soumettre leurs textes aux principaux producteurs du SSN) Diffuser le plus largement possible les textes adoptés auprès des producteurs, des utilisateurs et à travers les médias Mettre en place et réunir régulièrement les nouvelles structures Organiser en 2004 un atelier régional pour faire le bilan de 4 années de coordination (en marge d'une réunion du CD) 	<ul style="list-style-type: none"> INS/AFRISTAT AFRISTAT INS/Autorités nationales INS INS/Ministères de tutelle AFRISTAT
	1.6 Elaborer et mettre en œuvre un plan national de développement statistique à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan national de développement statistique à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> INS/AFRISTAT

Notes :

⁽¹⁾ Comité de direction, Conseil scientifique, Conseil de Ministres d'AFRISTAT

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
2. Comptabilité nationale	2.1 Mettre en place, au sein des INS, une unité exclusivement chargée de l'élaboration des comptes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, au sein des structures actuelles, les agents appelés à faire partie de l'unité Comptabilité nationale • Proposer un schéma pratique de partage des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> - INS - INS
	2.2 Structurer l'organisation des travaux de comptabilité nationale autour du module ERETES	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter ERETES dans les pays non encore dotés du module et formation au SGBD PROGRESS Pour l'année de base : <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'audit - Mission d'initialisation - Mission traitement des sources et pré-arbitrages - Mission travaux décentralisés (consultant) - Mission première centralisation - Mission pré-synthèse (consultant) - Mission synthèse - Mission postsynthèse - Mission tableau des Comptes Économiques Intégrés • Pour l'année courante : <ul style="list-style-type: none"> - Mission passage année courante - Mission travaux décentralisés - Mission première centralisation - Mission synthèse (consultant) - Mission tableau des Comptes Économiques Intégrés • Assurer le suivi des travaux dans les pays déjà dotés du module 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT
	2.3 Collecter et exploiter les sources statistiques pertinentes en vue d'améliorer les estimations de comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un dictionnaire régional des sources et de leur utilisation • Animer un séminaire régional de validation du dictionnaire • Identifier au niveau national les sources d'informations existantes non utilisées et définir les protocoles de transmission de ces sources à l'INS • Définir ou appliquer les grilles de transposition de ces sources d'informations (passage des données brutes aux fichiers Excel de chargement des données dans ERETES) et rédiger la documentation méthodologique au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT - INS - INS/AFRISTAT
	2.4 Poursuivre les travaux d'harmonisation régionale des méthodes d'élaboration des comptes (définitifs, provisoires)	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
2. Comptabilité nationale (suite)	2.5 Elaborer des méthodes harmonisées de prévision macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer, à partir de l'étude des modèles en usage dans les pays, des modèles mieux adaptés de prévision macro-économique à court terme. • Animer un séminaire de présentation des modèles • Implanter les modèles dans les pays membres • Assurer le suivi de l'implantation des modèles dans les pays membres • Assurer la gestion des modèles 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - - AFRISTAT - AFRISTAT/INS - AFRISTAT - AFRISTAT
	2.6 Réaliser les travaux méthodologiques relatifs à l'élaboration des comptes (provisoires, définitifs, prévisionnels et exploratoires) dans le cadre du SCN 93	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les méthodes existantes pour les rendre conformes aux méthodes harmonisées • Identifier les parties non encore traitées et développer des méthodes pour ces parties 	<ul style="list-style-type: none"> - INS - INS/AFRISTAT
	2.7 Assurer la formation des comptables nationaux et des cadres chargés de l'élaboration des comptes prévisionnels et exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des séminaires nationaux de formation en comptabilité nationale • Animer des séminaires nationaux de formation en matière de comptes prévisionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT
3. Conjoncture économique et sociale	3.1 Elaborer ou améliorer les indices de la production industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie harmonisée (cf. PARSTAT) • Constituer ou réviser les bases de sondage • Reproduire et collecter les questionnaires • Traiter les données, analyser et publier les résultats • Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - INS/AFRISTAT - INS - INS - AFRISTAT
	3.2 Elaborer ou améliorer les indices du commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie (cf. EUROTRACE) • Constituer ou réviser des échantillons de produits • Traiter, diffuser et analyser les résultats • Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - INS/AFRISTAT - INS - AFRISTAT
	3.3 Elaborer ou améliorer l'indice des prix à la consommation finale des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'appui dans un État membre (pratiquement tous les autres pays devraient disposer d'un indice harmonisé des prix à la consommation au début du programme) 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT
	3.4 Elaborer des indices de suivi du commerce informel et des indicateurs de suivi conjoncturel du marché du travail dans un pays pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des indicateurs de suivi du commerce informel et du marché du travail • Constituer ou réviser les bases de sondage • Reproduire et collecter les questionnaires • Traiter les données, analyser et publier les résultats • Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - INS/AFRISTAT - INS - INS - AFRISTAT

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
3. Conjoncture économique et sociale (suite)	3.5 Mettre en place ou améliorer un système efficient de collecte des données conjoncturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la collecte des données conjoncturelles, mettre en place un réseau de correspondants auprès des services producteurs de données (Banques centrales, Douanes, Finances, etc) • Utiliser les moyens de communication les plus appropriés pour la collecte des données nationales et internationales (téléphone, fax, Internet) • Collecter régulièrement les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs conjoncturels (IPI, IPC, Indices du commerce extérieur) • Evaluer la pertinence des enquêtes de conjoncture existantes et éventuellement mettre en place un nouveau système d'enquêtes de conjoncture adaptées aux besoins des utilisateurs • Assurer des missions de suivi et d'appui pour la mise en place d'un nouveau type d'enquêtes de conjoncture (un pays sur deux) 	<ul style="list-style-type: none"> - INS - INS - INS - AFRISTAT - AFRISTAT
	3.6 Mettre en place des bases de données conjoncturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le format des bases de données • Organiser deux séminaires sous-régionaux de formation et de validation (un par sous-région) • Implanter les bases de données dans les États membres • Administrer les bases de données • Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT/INS - AFRISTAT - AFRISTAT - INS - AFRISTAT
	3.7 Préparer les formats du bulletin et de la note de conjoncture	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un projet de contenu et de format des deux publications • Organiser un séminaire régional de validation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT
	3.8 Former les cadres à l'analyse conjoncturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Former les cadres à l'analyse conjoncturelle (organiser des séminaires de formation) 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT
4. Diffusion de l'information statistique	4.1 Renforcer les capacités d'impression des INS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des INS des équipements de reprographie et de reliure • Mettre à disposition et assurer la gestion des crédits pour la maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère/INS - Ministère/INS
	4.2 Créer et mettre en place l'unité de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et mettre en place l'unité de diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> - INS
	4.3 Mettre en place des comités de lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des comités de lecture pour améliorer la qualité des publications 	<ul style="list-style-type: none"> - INS -
	4.4 Créer ou dynamiser les centres de documentation des INS des pays membres d'AFRISTAT et mettre en place le réseau de ces centres	<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou dynamiser les centres de documentation en organisant des missions ponctuelles d'audit et d'appui, en mettant en place des moyens complémentaires humains et matériels et en leur assurant l'accès à Internet • Mettre en place le réseau des centres de documentation (organiser des séminaires pour les responsables de ces centres pour information et échanges d'expérience) 	<ul style="list-style-type: none"> - INS/AFRISTAT - AFRISTAT/INS

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
4. Diffusion de l'information statistique (suite)	4.5 Elaborer le cadre organisationnel et les caractéristiques techniques des bases de données centralisées	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de l'existant dans les États membres Elaborer des propositions de cadre organisationnel Organiser un séminaire pour discuter du cadre organisationnel Concevoir le cadre organisationnel et tester la méthodologie dans deux États membres (ce qui nécessite l'acquisition du matériel informatique et des logiciels et des missions de formation) Organiser deux séminaires de présentation de l'expérience pilote et de formation à la méthodologie (un par sous-région) Mettre en place les bases de données dans les autres États membres 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS
	4.6 Mettre en place un site Internet au sein de chaque INS pour la diffusion des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et gérer un site Internet au sein de chaque INS 	<ul style="list-style-type: none"> - INS
	4.7 Assurer la formation des responsables de l'Unité "Diffusion" et du centre de documentation	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un atelier régional pour les responsables de l'Unité "Diffusion" Organiser deux ateliers sous-régionaux pour les responsables des centres de documentation (un par sous-région) 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT
	4.8 Définir le format standard des publications régulières	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un projet de contenu et de format des publications Organiser des consultations nationales avec les partenaires concernés Adopter le format en marge d'une réunion du CD (1 jour) 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - INS - AFRISTAT/INS
	4.9 Assurer la diffusion des publications standard régulières	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la diffusion des publications standard régulières 	<ul style="list-style-type: none"> - INS
	4.10 Améliorer les relations avec les utilisateurs, les répondants et les médias	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des points ou des conférences de presse à l'occasion de la sortie des publications Diffuser auprès des répondants (personnes morales) les publications des enquêtes auxquelles ils auront contribué Faciliter l'accès des données aux utilisateurs Organiser annuellement des actions de sensibilisation et de promotion dans le cadre de la Journée Africaine de la Statistique 	<ul style="list-style-type: none"> - INS - INS - INS - INS/AFRISTAT

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	5.1 Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages au sein du CNS	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une cellule de coordination 	- INS/Ministères sectoriels
	5.2 Organiser des réunions régulières de cette structure de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Réunir au moins deux fois par an, la cellule de coordination 	- INS
	5.3 Concevoir ou améliorer un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté adapté aux besoins de chaque pays	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer les termes de référence Approuver les termes de référence Concevoir au niveau régional un cadre de référence pour le suivi des conditions de vie des ménages Réaliser l'étude au niveau national Valider l'étude par la cellule de coordination Valider l'étude au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> INS/AFRISTAT INS/Cellule AFRISTAT INS/Cellule Cellule CNS
	5.4 Définir un socle minimum commun (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un manuel définissant ce socle minimum Organiser un séminaire de validation Finaliser le manuel Imprimer et diffuser le manuel 	<ul style="list-style-type: none"> AFRISTAT AFRISTAT/INS AFRISTAT AFRISTAT
	5.5 Concevoir des méthodes harmonisées de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude qui récapitule les différentes méthodes de calcul d'un indicateur de bien-être et les différentes méthodes de détermination de seuils de pauvreté et faire des propositions en vue d'une harmonisation Organiser un séminaire de validation Finaliser le document Imprimer et diffuser le manuel 	<ul style="list-style-type: none"> AFRISTAT AFRISTAT/INS AFRISTAT AFRISTAT

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté (suite)	5.6 Concevoir des modules de formation et organiser des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers) ; fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un module de formation sur les techniques d'apurement des fichiers • Concevoir un module de formation sur les fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages (avec quelques rappels sur les principes de base de réalisation des enquêtes) • Organiser un séminaire atelier sur les techniques d'apurement des fichiers des données d'enquête • Organiser un séminaire de formation sur l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS
	5.7 Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres (en faisant la différence entre un TBS, un annuaire des statistiques sociales et une analyse de la situation sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT
	5.8 Concevoir une base de données sociales et l'implanter dans les États membres	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la base de données à partir de l'expérience dans un pays test • Adapter la base de données dans chacun des autres pays • Assurer des missions de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS - AFRISTAT/INS
	5.9 Organiser des séminaires pour l'archivage des données des enquêtes et recensements sur CD-ROM	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser pour chacune des deux sous-régions, un séminaire d'archivage des données d'enquête sur CD-ROM • Equiper les structures de matériel d'archivage sur CD-ROM 	<ul style="list-style-type: none"> - B.M./AFRISTAT - INS/Cellule de Coordination
	5.10 Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt au vu de la politique économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser dans chaque pays, à partir des données existantes au moins deux analyses approfondies sur des thèmes relatifs à la pauvreté • Organiser des séminaires de présentation des résultats • Appuyer la réalisation de quatre analyses approfondies sur des thèmes relatifs à la pauvreté à partir des données existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - INS /cellule de Coordination - INS/Cellule - INS/Cellule/AFRISTAT
	5.11 Élaborer des modules de formation à la statistique et à l'informatique, destinés aux cadres des structures nationales et régionales de l'éducation et de la santé, et assurer la formation de ces cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des modules de formation • Organiser pour chacun des deux sous-domaines (éducation et santé) deux ateliers de formation pour les cadres au niveau central (un atelier par sous-région) • Aider les cadres formés au niveau central à assurer la formation des cadres au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT - INS/AFRISTAT
	5.12 Réviser et/ou arrêter la liste des indicateurs pertinents dans les domaines des statistiques de l'éducation et de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser et/ou arrêter la liste d'indicateurs pertinents (cette activité nécessite notamment une amélioration des projections démographiques par sexe et groupe d'âges) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellules de coordination
	5.13 Améliorer la collecte des données administratives de l'éducation et de la santé (y inclus la révision éventuelle des supports et des circuits de collecte) et assurer la publication régulière des annuaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser éventuellement les supports de collecte • Réorganiser éventuellement les circuits de collecte • Améliorer ou mettre en place un système d'archivage et de traitement des données • Publier et diffuser régulièrement les annuaires statistiques de l'éducation et de la santé et éventuellement d'autres publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellules de coordination - Education/Santé - AFRISTAT/Ministères - Education/Santé

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
6. Statistiques agricoles	6.1. Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques agricoles au sein de la structure nationale de coordination statistique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une cellule de coordination des statistiques agricoles 	- INS/Ministères (agriculture, élevage, pêche, etc.)
	6.2. Organiser des réunions régulières de la structure de coordination des statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Réunir au moins deux fois par an la cellule de coordination 	- INS/Ministères (agriculture, élevage, pêche, etc.)
	6.3 Elaborer un programme à moyen terme de développement des statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer les termes de références pour l'étude Approuver les TDR de l'étude par une plénière de la cellule de coordination Réaliser l'étude Valider l'étude par la cellule de coordination Adopter l'étude (une session extraordinaire du Conseil national de la statistique) 	- Ministère de l'agriculture/secrétariat de la cellule de coordination - Cellule de coordination - Cellule de coordination - Cellule de coordination - Cellule de coordination
	6.4 Identifier les domaines, définir et mettre en oeuvre les modalités de coopération technique entre les services de statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche et l'INS	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les domaines de coopération technique entre l'INS et les services de statistiques agricoles de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Définir les modalités techniques de coopération entre l'INS et chacun des services (modalités de suivi, etc.). 	- INS/Ministères concernés - INS/Ministères concernés
	6.5 Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau central notamment en élaborant des modules de formation et en assurant la formation des cadres des services statistiques centraux dans les domaines suivants : statistique descriptive, techniques d'enquête et techniques de sondage, techniques de traitement des enquêtes, techniques d'archivage des données sur CD-ROM.	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des modules de formation en technique d'enquête et en sondage Elaborer des modules de formation en statistique descriptive Elaborer des modules de formation en techniques de traitement des enquêtes (saisie, apurement, tabulation, etc.) Elaborer des modules de formation en techniques d'archivage des données sur CD-ROM Organiser deux ateliers de formation (un pour chaque sous-région) pour chacun des quatre modules pour les cadres des services statistiques centraux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Equiper les services statistiques centraux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en matériel informatique, de reprographie et de communication 	- AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT - AFRISTAT - Ministères concernés

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
6. Statistiques agricoles (suite)	6.6 Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau régional notamment en aidant à la formation en techniques d'enquête et en statistique descriptive des cadres et agents de collecte des services statistiques régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Organiser dans chaque État un atelier national en techniques d'enquête et en statistique descriptive pour les cadres et agents de collecte au niveau régional 	- AFRISTAT/INS/Ministères
	6.7 Fiabiliser les dispositifs nationaux de collecte des données sur la production végétale, l'élevage et la pêche	Réorganiser le dispositif de collecte notamment : <ul style="list-style-type: none"> élaborer et/ou améliorer le contenu et la forme des fiches de collecte élaborer des procédures de supervision et de contrôle des activités de collecte des données sur le terrain et des cahiers de charges pour une exécution transparente de ces procédures réviser ou mettre à jour les manuels pour la collecte, la supervision, le contrôle, la saisie et l'apurement. élaborer, améliorer ou mettre à jour les programmes de saisie, de contrôle et de tabulation pour le traitement des enquêtes périodiques et assurer leur prise en main par les cadres 	- INS/Ministères - INS/Ministères - INS/Ministères/AFRISTAT - INS/Ministère
	6.8 Concevoir et tester sur le terrain des méthodologies de collecte et de traitement pour les domaines d'intérêt identifiés pour lesquels il n'y a pas de méthodologies éprouvées, élaborer et diffuser des guides pratiques pour permettre leur utilisation	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production maraîchère Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production fruitière Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production de tubercules Concevoir une méthodologie pour l'estimation des effectifs du bétail transhumant et nomade Tester les méthodologies sur le terrain Rédiger des rapports d'évaluation des méthodologies, proposer des méthodologies appropriées, diffuser les nouvelles méthodologies dans l'ensemble des États membres 	- AFRISTAT/INS/Ministères - AFRISTAT/INS/Ministères - AFRISTAT/INS/Ministères - AFRISTAT/INS/Ministères - AFRISTAT/INS/Ministères - AFRISTAT/INS/Ministères
	6.9 Elaborer et diffuser chaque année les bilans disponibilités / utilisations pour les principaux produits du pays et un bilan alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des modules de formation aux bilans disponibilités / utilisations et bilans alimentaires Organiser deux séminaires sous-régionaux à l'intention des cadres chargés de l'élaboration des bilans disponibilités / utilisations et bilans alimentaires dans les États Publier et diffuser régulièrement un bilan disponibilités / utilisations et un bilan alimentaire 	- AFRISTAT - AFRISTAT - INS/Ministères de l'agriculture
	6.10 Elaborer et diffuser chaque année un annuaire de statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Réorganiser les circuits de collecte Informatiser l'édition de l'annuaire Publier et diffuser régulièrement un annuaire de statistiques agricoles 	- INS - AFRISTAT/INS - INS

ANNEXE 3 : LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES (suite et fin)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées	Acteurs
6. Statistiques agricoles (fin)	6.11 Identifier des thèmes d'intérêt sur l'agriculture et exploiter les données des enquêtes et recensements pour les traiter	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un module de formation en techniques d'analyse approfondie des données de recensements et enquêtes agricoles • Organiser un séminaire de formation à l'analyse approfondie des données de recensements agricoles • Identifier des thèmes d'intérêt pour la politique agricole et exploiter les données d'enquêtes et de recensements existantes pour les traiter 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT - Ministères/INS/AFRISTAT
	6.12 Harmoniser les méthodologies de toutes les enquêtes exécutées par les différents services ou organismes et portant sur les mêmes domaines (production végétale, élevage, pêche) en vue d'assurer l'intégration et la complémentarité des sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents services statistiques conduisant une enquête sur la production végétale (ministère, organisme de développement, office, etc.) • Procéder à un partage officiel des responsabilités en matière de production et de diffusion des données pour la couverture du territoire et de l'ensemble des produits agricoles du pays • Dans chacun des sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche), améliorer et harmoniser les méthodologies des enquêtes (utilisation de base de sondage, de concepts et définitions, de nomenclatures et de méthodes, communs) 	<ul style="list-style-type: none"> - INS/ Ministères/cellule - INS/ Ministères/cellule - INS/ Ministères/cellule
	6.13 Archiver sur CD-ROM les fichiers, les résultats et les documents techniques des enquêtes et recensements sur l'agriculture, l'élevage et la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Equiper les services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en matériel informatique pour l'archivage des données sur CD-ROM 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères
	6.14 Mettre en place une base de données agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le format de la base de données agricoles à partir de l'expérience pilote dans un État • Adapter le format de la base à la situation de chaque État • Installer, alimenter la base de données et assurer la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - AFRISTAT - AFRISTAT/Ministères - Ministères

ANNEXE 4 : LISTE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES REGIONALES

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées
1. Coordination statistique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les outils statistiques harmonisés 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion des nomenclatures communes et harmoniser éventuellement d'autres nomenclatures en organisant des groupes de travail
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un recueil harmonisé de concepts et définitions statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Définir le contenu du recueil Rédiger un projet de recueil Adopter le recueil Mettre à jour régulièrement le recueil
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer ou mettre à jour les textes régissant le cadre légal de la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> Rassembler et analyser les textes existants Organiser un atelier régional avec pour objectif d'arriver à des recommandations minimales sur le contenu des nouveaux textes Organiser en 2004 un atelier régional pour faire le bilan de 4 années de coordination
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan national de développement statistique à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les travaux nationaux par des missions d'experts d'AFRISTAT et de consultants
2. Comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> Structurer l'organisation des travaux de comptabilité nationale autour du module ERETES 	<ul style="list-style-type: none"> Implanter ERETES dans les pays non encore dotés du module
	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et exploiter les sources statistiques pertinentes en vue d'améliorer les estimations de comptabilité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un dictionnaire régional des sources et de leur utilisation Animer un séminaire régional de validation du dictionnaire
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux d'harmonisation régionale des méthodes d'élaboration des comptes (définitifs, provisoires) 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des groupes de travail
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des méthodes harmonisées de prévision macroéconomique 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer, à partir de l'étude des modèles en usage dans les pays, des modèles mieux adaptés de prévision macroéconomique à court terme Animer un séminaire de présentation des modèles Implanter les modèles dans les pays membres Assurer le suivi de l'implantation des modèles dans les pays membres Assurer la gestion des modèles
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les travaux méthodologiques relatifs à la confection des comptes (provisoires, définitifs, prévisionnels et exploratoires) dans le cadre du SCN 93 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les méthodes existantes pour les rendre conformes aux méthodes harmonisées Identifier les parties non encore traitées et développer des méthodes pour ces parties
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation des comptables nationaux et des cadres chargés de l'élaboration des comptes prévisionnels et exploratoires 	<ul style="list-style-type: none"> Animer des séminaires nationaux de formation en comptabilité nationale Animer des séminaires nationaux de formation en matière de comptes prévisionnels

ANNEXE 4 : LISTE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES REGIONALES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées
3. Conjoncture économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer ou améliorer les indices de la production industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une méthodologie harmonisée (cf. PARSTAT) Constituer ou réviser les bases de sondage Aider à traiter les données, à les analyser et à publier les résultats Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer ou améliorer les indices du commerce extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une méthodologie (cf. EUROTRACE) Constituer ou réviser des échantillons de produits Aider à traiter, diffuser et analyser les résultats Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer ou améliorer l'indice des prix à la consommation finale des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Mission d'appui dans un État membre(pratiquement tous les autres pays devraient disposer d'un indice harmonisé des prix à la consommation au début du programme)
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des indices de suivi du commerce informel et des indicateurs de suivi conjoncturel du marché du travail dans un pays pilote 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des indicateurs de suivi du commerce informel et du marché du travail Constituer ou réviser les bases de sondage Aider à traiter les données, à les analyser et à publier les résultats Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place ou améliorer un système efficient de collecte des données conjoncturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer la pertinence des enquêtes de conjoncture existantes et éventuellement mettre en place un nouveau système d'enquêtes de conjoncture adaptées aux besoins des utilisateurs Assurer des missions de suivi et d'appui pour la mise en place d'un nouveau type d'enquêtes de conjoncture (un pays sur deux)
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des bases de données conjoncturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le format des bases de données Organiser deux séminaires sous-régionaux de formation et de validation (un par sous-région) Implanter les bases de données dans les États membres Assurer des missions de suivi et d'appui éventuels
	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les formats du bulletin et de la note de conjoncture 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un projet de contenu et de format des deux publications Organiser un séminaire régional de validation et de formation
	<ul style="list-style-type: none"> Former les cadres à l'analyse conjoncturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Former les cadres à l'analyse conjoncturelle (organiser des séminaires de formation)

ANNEXE 4 : LISTE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES REGIONALES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées
4. Diffusion de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou dynamiser les centres de documentation des INS des pays membres d'AFRISTAT et mettre en place le réseau de ces centres 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le réseau des centres de documentation (organiser des séminaires pour les responsables de ces centres pour information et échanges d'expérience)
	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le cadre organisationnel et les caractéristiques techniques des bases de données centralisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan de l'existant dans les États membres • Elaborer des propositions de cadre organisationnel • Organiser un séminaire pour discuter du cadre organisationnel • Concevoir le cadre organisationnel et tester la méthodologie dans deux États membres • Organiser deux séminaires de présentation de l'expérience pilote et de formation à la méthodologie (un par sous-région) • Mettre en place les bases de données dans les autres États membres
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des responsables de l'Unité "Diffusion" et du centre de documentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un atelier régional pour les responsables de l'Unité "Diffusion" • Organiser deux ateliers sous-régionaux pour les responsables des centres de documentation (un par sous-région)
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le format standard des publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un projet de contenu et de format des publications • Adopter le format des publications

ANNEXE 4 : LISTE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES REGIONALES (suite)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées
5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir ou améliorer un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté adapté aux besoins de chaque pays 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir au niveau régional un cadre de référence pour le suivi des conditions de vie des ménages
	<ul style="list-style-type: none"> Définir un socle minimum commun (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un manuel définissant ce socle minimum Organiser un séminaire de validation Finaliser le manuel Imprimer et diffuser le manuel
	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des méthodes harmonisées de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude qui récapitule les différentes méthodes de calcul d'un indicateur de bien-être et les différentes méthodes de détermination de seuils de pauvreté et faire des propositions en vue d'une harmonisation Organiser un séminaire de validation Finaliser le document Imprimer et diffuser le manuel
	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des modules de formation et organiser des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers) ; fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un module de formation sur les techniques d'apurement des fichiers Concevoir un module de formation sur les fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages (avec quelques rappels sur les principes de base de réalisation des enquêtes) Organiser un séminaire atelier sur les techniques d'apurement des fichiers des données d'enquête Organiser un séminaire de formation sur l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages
	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres (en faisant la différence entre un TBS, un annuaire des statistiques sociales et une analyse de la situation sociale)
	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une base de données sociales et l'implanter dans les États membres 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir la base de données à partir de l'expérience dans un pays test Adapter la base de données dans chacun des autres pays Assurer des missions de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des séminaires pour l'archivage des données des enquêtes et recensements sur CD-ROM 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser pour chacune des deux sous-régions, un séminaire d'archivage des données d'enquête sur CD-ROM
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt au vu de la politique économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la réalisation de quatre analyses approfondies sur des thèmes relatifs à la pauvreté à partir des données existantes
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des modules de formation à la statistique et à l'informatique, destinés aux cadres des structures nationales et régionales de l'éducation et de la santé, et assurer la formation de ces cadres 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des modules de formation Organiser pour chacun des deux sous-domaines (éducation et santé) deux ateliers de formation pour les cadres au niveau central (un atelier par sous-région) Aider les cadres formés au niveau central à assurer la formation des cadres au niveau régional

ANNEXE 4 : LISTE RECAPITULATIVE DES ACTIVITES REGIONALES (suite et fin)

Domaines	Groupes d'activités	Activités détaillées
6. Statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau central notamment en élaborant des modules de formation et en assurant la formation des cadres des services statistiques centraux dans les domaines suivants : statistique descriptive, techniques d'enquête et techniques de sondage, techniques de traitement des enquêtes, techniques d'archivage des données sur CD-ROM 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des modules de formation en techniques d'enquête et en sondage Elaborer des modules de formation en statistique descriptive Elaborer des modules de formation en techniques de traitement des enquêtes (saisie, apurement, tabulation, etc.) Elaborer des modules de formation en techniques d'archivage des données sur CD-ROM Organiser deux ateliers de formation (un pour chaque sous-région) pour chacun des quatre modules pour les cadres des services statistiques centraux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et tester sur le terrain des méthodologies de collecte et de traitement pour les domaines d'intérêt identifiés pour lesquels il n'y a pas de méthodologies éprouvées, élaborer et diffuser des guides pratiques pour permettre leur utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production maraîchère Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production fruitière Concevoir une méthodologie pour l'estimation annuelle de la production de tubercules Concevoir une méthodologie pour l'estimation des effectifs du bétail transhumant et nomade Tester les méthodologies sur le terrain Rédiger des rapports d'évaluation des méthodologies, proposer des méthodologies appropriées, diffuser les nouvelles méthodologies dans l'ensemble des États membres
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et diffuser chaque année les bilans disponibilités / utilisations pour les principaux produits du pays et un bilan alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des modules de formation aux bilans disponibilités / utilisations et bilans alimentaires Organiser deux séminaires sous-régionaux à l'intention des cadres chargés de l'élaboration des bilans disponibilités / utilisations et bilans alimentaires dans les États
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des thèmes d'intérêt sur l'agriculture et exploiter les données des enquêtes et recensements pour les traiter 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un module de formation en techniques d'analyse approfondie des données de recensements et enquêtes agricoles Organiser un séminaire de formation à l'analyse approfondie des données de recensements agricoles Appuyer l'identification des thèmes d'intérêt pour la politique agricole et l'exploitation des données d'enquêtes et de recensements existantes pour les traiter
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une base de données agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le format de la base de données agricoles à partir de l'expérience pilote dans un État Adapter le format de la base à la situation de chaque État

ANNEXE 5 : LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE SUIVI DU PROSMIC

A.5.1. Coordination statistique

a) au niveau des objectifs spécifiques

- existence de structures et de mécanismes de coordination efficaces.

b) au niveau des résultats et des activités

- disponibilité des textes régissant le cadre juridique des activités statistiques : publication au Journal Officiel ou par l'INS de chaque État membre, date de publication ;
- fonctionnement régulier des structures de coordination : nombre de réunions annuelles et de participants, nombre d'institutions effectivement représentées ;
- disponibilité du recueil harmonisé des concepts et définitions statistiques : dates de publication, nombre d'exemplaires diffusés ;
- disponibilité des outils harmonisés (nomenclatures) : dates de publication, nombre d'exemplaires diffusés ;
- nombre et secteur d'activité des participants aux séminaires de vulgarisation des outils harmonisés et du recueil harmonisé des concepts et définitions statistiques ;
- existence d'un plan national de développement statistique à moyen terme.

A.5.2. Comptabilité nationale

a) au niveau des objectifs spécifiques

- disponibilité de comptes nationaux conformes au SCN 1993, élaborés selon des méthodes harmonisées et publiés dans des délais compatibles avec le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI.

b) au niveau des résultats attendus et des activités

- publication des comptes nationaux définitifs, provisoires et prévisionnels : pour chaque année, nombre, degré de détail et types de tableaux et de comptes publiés, dates de publication, écart par rapport aux normes retenues dans le programme (en terme de contenu et de délai) ;
- moyenne pondérée des phases atteintes par les différents États, en référence aux phases d'implantation du SCN 93 définies par la Commission de statistique des Nations-Unies ¹¹ ;
- nombre et niveau de formation du personnel affecté exclusivement aux travaux de comptabilité nationale, durée de leur présence effective dans l'équipe des comptes nationaux pendant la durée du programme ;

¹¹ La Division de statistique des Nations unies procède à un tel calcul pour différentes régions du monde.

- nombre de comptables nationaux formés aux méthodes harmonisées dans le cadre des activités régionales de formation ;
- nombre de responsables des comptes prévisionnels formés grâce au programme.

A.5.3. Conjoncture économique et sociale

a) au niveau des objectifs spécifiques

- existence d'une information conjoncturelle complète, trimestrielle accessible aux utilisateurs dans des publications régulières.

b) au niveau des résultats attendus et des activités

- nombre de numéros du Bulletin trimestriel d'informations conjoncturelles et de la Note de conjoncture publiés par année, dates de publication et écarts par rapport aux normes retenues (en terme de contenu et de délai) ;
- nombre de cadres formés à l'analyse conjoncturelle dans le cadre des activités régionales.

A.5.4. Diffusion de l'information statistique

a) au niveau des objectifs spécifiques

- existence et diffusion régulière d'un nombre minimum de publications statistiques standards : annuaires statistiques, bulletin mensuel des prix à la consommation, bulletin trimestriel du commerce extérieur.

b) au niveau des résultats attendus et des activités

- existence au sein de l'INS d'une unité "Diffusion" autonome à un niveau hiérarchique élevé : niveau de rattachement, dotation en ressources humaines (nombre et qualité) et matérielles (nature et quantité) ;
- existence du cadre organisationnel et des caractéristiques techniques des bases de données : nombre et nature des séries statistiques disponibles, facilité d'accès des utilisateurs ;

- nombre de numéros publiés par an, dates de publications et écarts par rapport aux normes retenues (en terme de contenu et de délai) pour les publications suivantes : bulletin trimestriel du commerce extérieur, annuaire statistique, annuaire des statistiques de l'éducation, annuaire des statistiques sanitaires ;
- nombre de responsables d'unités "Diffusion" et de responsables de centres de documentation formés au cours du programme ;
- nombre de points ou conférences de presse organisés par l'INS ;
- type et nombre d'actions de sensibilisation et de promotion organisées dans le cadre de la Journée Africaine de la Statistique.

A.5.5. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

- nombre de séances tenues par la cellule de coordination des statistiques sociales ;
- nombre de cadres formés aux techniques statistiques de réalisation des enquêtes auprès des ménages ; au traitement informatique et à l'archivage des données d'enquête et aux techniques empiriques d'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages ;
- existence de programmes de travail annuels qui prennent en compte les opérations du système d'information pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté ;
- existence de bases de données sur les statistiques sociales ;
- nombre de tableaux de bord sociaux publiés ;
- nombre d'enquêtes archivées sur CD-ROM ;
- nombre d'études approfondies sur les enquêtes antérieures réalisées ;
- existence d'une note méthodologique sur les méthodes harmonisées d'analyse de la pauvreté.

En outre, pour ce qui est des secteurs de l'éducation et de la santé, les indicateurs suivants sont proposés :

a) au niveau des objectifs spécifiques

- champ couvert par les publications statistiques (secteur public / secteur privé / zones urbaines / zones rurales) ;
- dates de parution des annuaires statistiques de l'éducation et de la santé.

b) au niveau des résultats attendus et des activités

- nombre de cadres des structures statistiques centrales et régionales (de l'éducation et de la santé) formés aux méthodes statistiques et informatiques ;
- nombre d'études publiées au cours du programme ; dates de publication.

A.5.6. Statistiques agricoles

a) au niveau des objectifs spécifiques

- existence d'une structure de coordination des statistiques agricoles fonctionnelle et d'un programme national de statistiques agricoles effectivement mis en œuvre ;
- existence de services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche organisés, dotés de capacités techniques suffisantes et conduisant efficacement et de manière autonome les activités de collecte, de traitement informatique, d'analyse et de publication des statistiques agricoles.

b) au niveau des résultats attendus

- dates de publication de l'annuaire de statistique agricoles, des bilans disponibilités / utilisations et du bilan alimentaire ;
- existence d'un système intégré de statistiques agricoles ;
- existence de méthodologies dans les domaines où il n'en existent pas ;
- nombre de cadres des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau central formés en techniques d'enquête, techniques de sondage, traitement informatique des données, techniques d'archivage des données sur CD-ROM ;
- nombre de cadres des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau régional formés en statistique descriptive et en techniques d'enquête ;
- nombre d'enquêtes et de recensements agricoles archivés sur CD-ROM ;
- l'existence d'une base de données agricoles accessible à tous les utilisateurs.

ANNEXE 6 : PROPOSITION DE CONTENU DES ANNUAIRES

A.6.1. ANNUAIRE STATISTIQUE

1. Cadre physique et organisation administrative
 - 1.1. Cadre physique
Superficie, relief, hydrographie, peuplement, amplitudes thermiques
 - 1.2. Organisation institutionnelle et administrative
Régime constitutionnel, vie politique
Régions, départements, etc.
2. Climatologie
Températures moyennes, maximales et minimales dans les différentes stations
Précipitations annuelles dans les différentes stations
Nombre de jours de pluies dans les différentes stations
3. Démographie
Population par région, par sexe et par âge
Population par région, par zone (urbain - rural) et par sexe
Population des régions par grands groupes d'âge (0-2, 3-5, 6-14, 15-64, 65 et plus) et par sexe
Population par département et par sexe
Population des "grandes villes"
Principaux indicateurs de fécondité et de mortalité
4. Education, santé
 - 4.1. Education
Nombre d'établissements scolaires et de salles de classe par niveau et région
Répartition des enseignants par grade et par région
Répartition des élèves par région et par sexe
Nombre de redoublants par niveau et par région
Nombre d'inscrits aux examens officiels, par région et par sexe
Nombre de personnes ayant réussi aux examens officiels par région et par sexe
 - 4.2. Santé
Répartition du personnel médical par type (médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, sage-femme, infirmier, technicien de laboratoire etc.) et par région
Répartition des infrastructures de soins par région
Répartition des lits par région
Nombre de personnes atteintes par les principales maladies, par région
Nombre de personnes décédées dans une infrastructure hospitalière par région
Nombre de femmes consultant un personnel de santé durant leurs grossesses par région
5. Activités économiques
 - 5.1. Secteur primaire
Production des principales cultures
Effectif du cheptel et abattage des animaux
Production de la pêche
Production et transformation du bois
 - 5.2. Mines et énergie
Production des industries extractives (selon les pays)
Production et distribution d'eau, abonnements
Distribution d'énergie électrique, abonnements

5.3. Industries

- Démographie des entreprises industrielles
- Principaux agrégats de l'activité industrielle
- Indices de la production

6. Commerce extérieur

- Balance commerciale
- Indices du commerce extérieur
- Principaux produits exportés et principaux produits importés
- Principaux clients et principaux fournisseurs
- Mouvements de capitaux

7. Prix, emploi et salaires

- Evolution mensuelle des prix à la consommation
- Evolution trimestrielle des prix de gros, des prix à la production industrielle
- Emploi par grands groupes d'employeurs (agricole, industrie, administrations publiques, etc.)
- Evolution des taux de salaires horaires et des coûts de la main-d'œuvre

8. Comptes nationaux

- Niveau et structure du PIB par branche (ou secteur)
- Emplois du PIB
- Comptes de revenu, de capital et comptes avec l'étranger

9. Monnaie et finances

- Ressources du système monétaire
- Contreparties de la masse monétaire
- Recettes et dépenses de l'État par catégories de dépenses

10. Transport

- Réseau routier et réseau ferroviaire
- Parc automobile et nouvelles immatriculations
- Trafic ferroviaire (si existant)
- Trafic maritime (si existant)
- Trafic fluvial (si existant)

11. Tourisme

- Capacité d'hébergement par type d'établissements
- Entrées dans le pays par mode de transport, par pays de résidence, par nationalité
- Entrées des non-résidents par mode de transport, par pays de résidence, par nationalité

12. Postes et télécommunications

- Parc téléphonique
- Abonnés
- Recettes par type
- Trafic des mandats

A.6.2. ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION

- Population de 35 ans, 6-14 ans, 11-19 ans, 18-24 ans par sexe et par région (à adapter selon chaque pays)
- Répartition des élèves par région et par sexe
- Répartition des enseignants par grade et par région
- Nombre d'établissements scolaires et de salles de classe par niveau et région
- Nombre de redoublants par niveau et par région
- Nombre d'inscrits aux examens officiels par région et par sexe
- Nombre de personnes ayant réussi aux examens officiels par région et par sexe
- Dépenses publiques effectives pour chaque ordre d'enseignement ventilées en salaires des enseignants, autres dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

A.6.3. ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE LA SANTE

- Répartition du personnel médical par type (médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, sage-femme, infirmier, technicien de laboratoire, etc) et par région
- Répartition des infrastructures de soins par région
- Répartition des lits par région
- Proportion d'enfants vaccinés aux maladies couvertes par le PEV par âge (6-11 mois, 12-24 mois, 6-24 mois) et proportion d'enfants immunisés
- Nombre d'individus atteints de VIH-SIDA par âge et par région
- Nombre de personnes atteintes par les principales maladies par région
- Nombre de personnes décédées dans une infrastructure hospitalière par région
- Nombre de femmes consultant un personnel de santé durant leurs grossesses par région
- Dépenses publiques de santé réparties en salaires, autres dépenses de fonctionnement et d'investissement.

A.6.4. ANNUAIRE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Territoire : cartes des zones agro-écologiques

Climatologie (température et précipitation)

Caractéristiques générales de l'agriculture

Superficie totale des terres agricoles

Superficie cultivée totale

Nombre d'exploitations agricoles

Population agricole

Nombre d'actifs agricoles

Production végétale

Superficie cultivée, rendement et production des principales cultures vivrières

- Céréales
- Légumineuses
- Oléagineux
- Tubercules

Superficie cultivée, rendement et production des principales cultures industrielles

- Coton
- Canne à sucre
- Tabac brut
- Café, cacao, thé
- etc.

Production animale

Effectif du cheptel par espèce

Abattages contrôlés par espèce

Production de viande

Production de lait

Production d'œufs

Production de la pêche

État de la flotte - Pêche industrielle

État de la flotte - Pêche artisanale

Production de la pêche maritime industrielle

Production de la pêche maritime artisanale

Production de la pêche continentale

Production sylvicole

Production de bois de grume

Production d'équipements et d'intrants agricoles

Production de machines et matériels agricoles par type

Production d'intrants agricoles par type

Production d'intrants zootechniques et vétérinaires par type

Infrastructures agricoles

Nombre d'aménagements hydro-agricoles par type (barrages, retenues d'eau, bas-fonds aménagés etc.)

Superficies des terres aménagées

Infrastructures d'élevage

Nombre d'abattoirs

Nombre de marchés à bétail

Nombre de parcs à vaccination

Personnel d'encadrement agricole en fonction

Nombre d'ingénieurs agronomes

Nombre de techniciens supérieurs d'agriculture

Nombre d'agents d'encadrement agricoles

Personnel d'encadrement des éleveurs en fonction

Nombre de médecins vétérinaires
Nombre d'ingénieurs zootechniciens
Nombre de techniciens supérieurs zootechniciens
Nombre d'assistants de santé animale
Nombre d'agents de santé animale

Enseignement agricole

Nombre de centres de formation des jeunes agriculteurs
Nombres de jeunes agriculteurs dans les centres

Organisations paysannes

Nombre d'organisations de producteurs agricoles par type
Effectif des membres

Organisations d'éleveurs

Nombre d'organisations de d'éleveurs par type
Effectif des membres

Prix agricoles

ANNEXE 7 : PROPOSITION DE PLAN DU BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS CONJONCTURELLES

1. Environnement
 - 1.1. Évolution du cours des monnaies
 - 1.2. Évolution du cours des matières premières
 - 1.3. Croissance internationale
 - 1.4. Pluviométrie

2. Activité économique
 - 2.1. Agriculture, exploitation forestière
 - 2.2. Élevage et pêche
 - 2.3. Industries extractives
 - 2.4. Industries manufacturières, énergie, BTP
 - 2.5. Commerce
 - 2.6. Transports
 - 2.7. Services
 - 2.8. Emploi

3. Prix
 - 3.1. Prix à la consommation
 - 3.2. Prix à la production
 - 3.3. Salaires et taux de change réel

4. Échanges extérieurs
 - 4.1. Global
 - 4.2. Exportations
 - 4.3. Importations
 - 4.4. Solde, taux de couverture, termes de l'échange
 - 4.5. Mouvements de capitaux

5. Finances publiques
 - 5.1. Global
 - 5.2. Recettes
 - 5.3. Dépenses

6. Monnaie et crédit

Annexe 8 : BUDGET D'ENSEMBLE (en francs CFA)

A/- Budget par domaine

1 Euro = 655,957 FCFA

Domaines	Consultants ¹²	Coûts remboursables ¹³	Appuis additionnels ¹⁴	Sous-total	Expertise AFRISTAT ¹⁵	TOTAL
Coordination	14 960 000	77 301 500	1 005 925 000	1 098 186 500	108 400 000	1 206 586 500
Comptabilité	23 520 000	341 045 000	1 109 516 000	1 474 081 000	642 000 000	2 116 081 000
Conjoncture	25 440 000	188 244 000	664 615 000	878 299 000	224 800 000	1 103 099 000
Diffusion	45 920 000	183 412 000	700 895 000	930 227 000	214 080 000	1 144 307 000
Conditions de vie des ménages	157 760 000	515 352 000	1 653 199 000	2 326 311 000	225 440 000	2 551 751 000
Statistiques agricoles	126 960 000	492 788 000	1 611 556 000	2 231 304 000	189 280 000	2 420 584 000
Total 1	394 560 000	1 798 142 500	6 745 706 000	8 938 408 500	1 604 000 000	10 542 408 500

B/- Autres éléments du budget

a. Appuis transversaux	2 416 500 000
b. Évaluation externe	40 800 000
Total 2 (Total 1+ a+b) – Expertise AFRISTAT	11 395 708 500
c. Frais de gestion (5% Total 2)	569 785 425
Total 3 (Total 2+c)	11 965 493 925
d. Divers et imprévus (5% Total 3)	598 274 696
TOTAL GENERAL (Total 3+d)	12 563 768 621
Imprévus Expertise AFRISTAT	80 200 000

C/- Ensemble

TOTAL ENSEMBLE (Total général + total Expertise AFRISTAT + Imprévus Expertise AFRISTAT)	14 247 968 621
--	-----------------------

¹² Consultants nationaux et internationaux

¹³ Les coûts remboursables comprennent les dépenses relatives aux missions et séminaires, et à la formation : transport, per diem, frais d'organisation.

¹⁴ Appuis additionnels aux pays et pour chaque domaine du PROSMIC : personnel, équipements informatiques et de reprographie, moyens de transport et de communication, mobilier, petits crédits.

¹⁵ Coûts des experts d'AFRISTAT.

Annexe 9 : COÛTS DES ACTIVITES REGIONALES DU PROSMIC (en francs CFA)

DOMAINE	FORFAIT			REMBOURSABLE					TOTAL (Hors expertise AFRISTAT)	TOTAL GÉNÉRAL
	Honoraires Consultant	Expertise AFRISTAT	Total Honoraires	Missions, séminaires, formation, ...						
				Transport	Per diem	Frais d'organisation	Autres Dépenses	Total		
1 COORDINATION	14 960 000	108 400 000	123 360 000	36 600 000	35 650 000	5 051 500	0	77 301 500	92 261 500	200 661 500
2 COMPTABILITÉ NATIONALE	23 520 000	642 000 000	665 520 000	154 400 000	163 480 000	23 165 000	0	341 045 000	364 565 000	1 006 565 000
3 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	25 440 000	224 800 000	250 240 000	67 200 000	72 060 000	8 184 000	40 800 000	188 244 000	213 684 000	438 484 000
4 DIFFUSION	45 920 000	214 080 000	260 000 000	89 700 000	80 560 000	13 152 000	0	183 412 000	229 332 000	443 412 000
5 STATISTIQUES POUR LE SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES ET DE LA PAUVRETÉ	157 760 000	225 440 000	383 200 000	161 550 000	283 460 000	67 442 000	2 900 000	515 352 000	673 112 000	898 552 000
6 STATISTIQUES AGRICOLES	126 960 000	189 280 000	316 240 000	153 700 000	225 080 000	67 348 000	46 660 000	492 788 000	619 748 000	809 028 000
TOTAL	394 560 000	1 604 000 000	1 998 560 000	663 150 000	860 290 000	184 342 500	90 360 000	1 798 142 500	2 192 702 500	3 796 702 500

Annexe 10 : COÛTS DES APPUIS ADDITIONNELS DU PROGRAMME PAR DOMAINE ET PAR PAYS (en milliers de FCFA)

	COORDINATION	COMPTABILITE NATIONALE	CONJONCTURE	DIFFUSION	CONDITIONS DE VIE	STATISTIQUES AGRICOLES	TOTAL DOMAINES	APPUIS TRANSVERSAUX	ENSEMBLE
BENIN	61 795	91 361	34 545	35 965	107 817	101 399	432 881	159 010	591 891
BURKINA	61 795	66 456	44 145	64 665	107 817	101 399	446 276	159 010	605 286
CAMEROUN	63 295	44 096	35 100	52 615	108 817	101 399	405 321	161 770	567 091
CENTRAFRIQUE	37 195	67 471	66 895	56 575	108 817	101 399	438 351	162 010	600 361
COMORES	32 220	93 366	25 830	26 700	96 357	99 259	373 731	104 260	477 991
CONGO	63 295	74 771	34 935	34 975	96 992	101 399	406 366	162 010	568 376
CÔTE D'IVOIRE	66 690	34 306	33 060	33 325	107 817	101 399	376 596	152 320	528 916
GABON	68 190	56 866	35 100	33 325	108 817	101 399	403 696	152 770	556 466
GUINEE-BISSAU	99 990	44 156	23 780	23 400	88 627	97 059	377 011	117 380	494 391
GUINEE EQUATORIALE	99 990	66 716	26 840	23 400	89 627	97 059	403 631	117 380	521 011
MALI	44 295	82 776	66 080	62 025	91 617	101 399	448 191	160 510	608 701
MAURITANIE	61 795	61 856	44 100	48 415	107 817	101 399	425 381	160 510	585 891
NIGER	61 795	63 341	42 495	41 005	107 817	101 399	417 851	160 510	578 361
SENEGAL	61 795	73 556	42 660	41 725	107 817	101 399	428 951	159 010	587 961
TCHAD	61 645	105 491	61 455	59 365	108 817	101 399	498 171	164 770	662 941
TOGO	60 145	82 931	47 595	63 415	107 817	101 399	463 301	163 270	626 571
ENSEMBLE	1 005 925	1 109 516	664 615	700 895	1 653 199	1 611 556	6 745 706	2 416 500	9 162 206

Annexe 11 : COÛTS DES APPUIS ADDITIONNELS DU PROGRAMME PAR TYPE DE DEPENSE ET PAR PAYS (en milliers de FCFA)

	PERSONNEL	EQUIPEMENT	FONCTIONNEMENT	CREDITS D'APPUI	REUNIONS, SEMINAIRES ET FORMATION	ETUDES	ENSEMBLE
BENIN	52 020	173 500	72 900	92 000	78 321	123 150	591 891
BURKINA	66 900	172 150	72 765	92 000	78 321	123 150	605 286
CAMEROUN	25 650	170 800	72 630	92 000	78 321	127 690	567 091
CENTRAFRIQUE	84 660	170 400	73 390	92 000	78 321	101 590	600 361
COMORES	28 800	142 000	50 775	46 000	64 186	146 230	477 991
CONGO	15 840	159 650	72 315	92 000	78 321	150 250	568 376
CÔTE-D'IVOIRE	0	163 650	71 795	92 000	78 321	123 150	528 916
GABON	0	163 950	71 945	92 000	78 321	150 250	556 466
GUINEE-BISSAU	89 720	141 600	54 335	46 000	64 186	98 550	494 391
GUINEE ÉQUATORIALE	89 720	141 600	54 335	46 000	64 186	125 170	521 011
MALI	113 740	169 400	72 890	92 000	78 321	82 350	608 701
MAURITANIE	47 040	170 900	73 040	92 000	78 321	124 590	585 891
NIGER	41 280	170 600	73 010	92 000	78 321	123 150	578 361
SENEGAL	51 060	170 800	72 630	92 000	78 321	123 150	587 961
TCHAD	93 600	174 000	73 750	92 000	78 321	151 270	662 941
TOGO	86 850	173 000	73 250	92 000	78 321	123 150	626 571
ENSEMBLE	886 880	2 628 000	1 105 755	1 334 000	1 210 731	1 996 840	9 162 206